

# CHRONIQUE DE ROCA-FORTIS



## 150 ANS D'HISTOIRE

### LA COMMUNAUTÉ DE ROCHEFORT DE 1790 à 1940



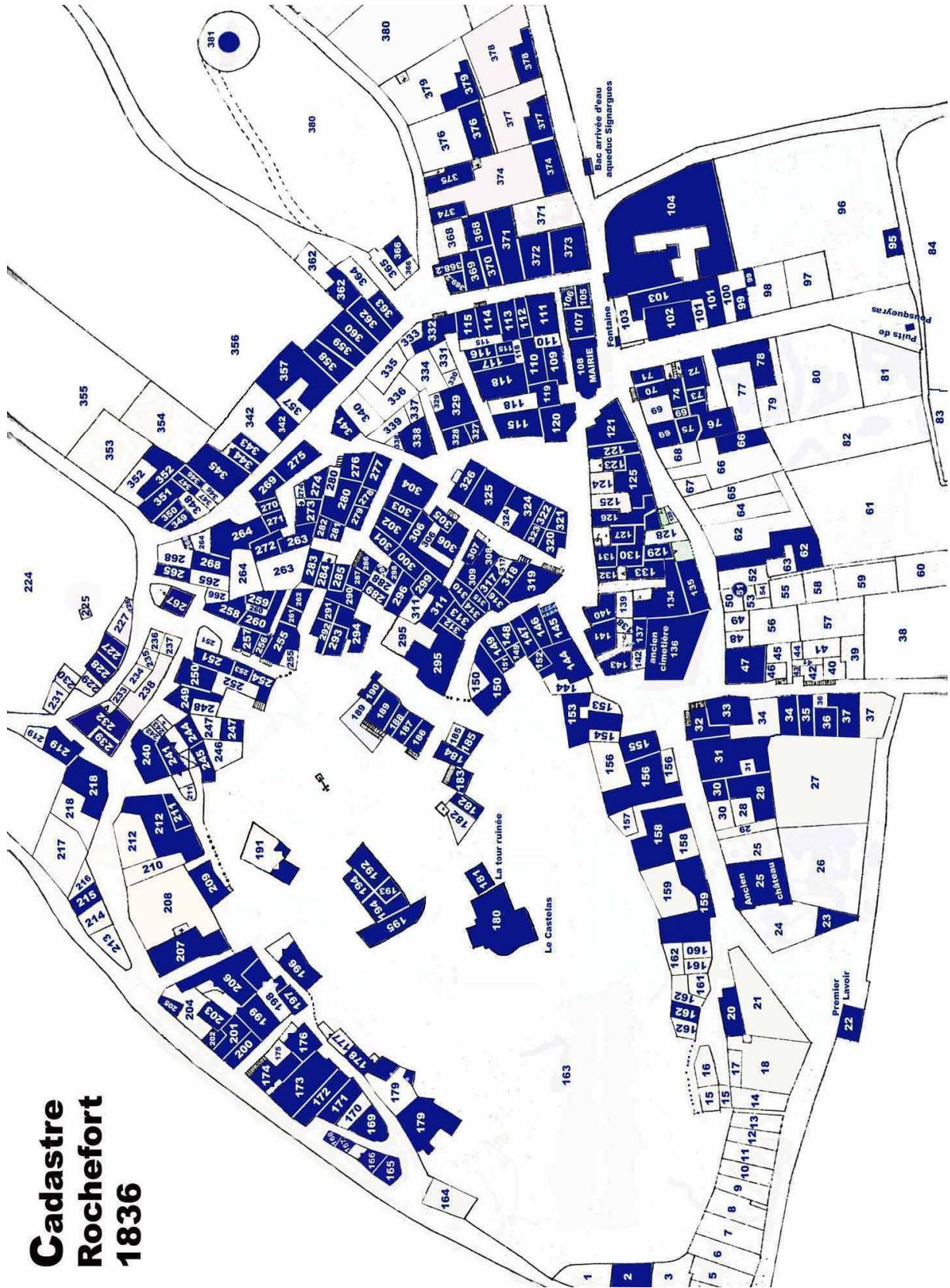
Ce document est une synthèse de recherches en cours.

L'histoire de notre commune est complexe, chaque découverte ouvre la porte à une nouvelle vérité.

Les commentaires ajoutés apportent un complément d'explication aux textes officiels rarement clairs et informatifs.

Certaines périodes n'ont pas encore été explorées, soyez patients nous éditerons de nouvelles éditions.

# Cadastre Rochefort 1836



**1790** - Le Dimanche 31 janvier, dans la chapelle St Joseph, église paroissiale a lieu une assemblée générale des habitants actifs de la communauté de Rochefort, en vertu des lettres patentes du roi pour la constitution de la municipalité. La convocation est faite par les sieurs Louis Laurent premier Consul et Jacques Valadier second Consul ; le sieur Jacques Marie Amable Sicard, greffier Consulaire expose les raisons de cette convocation. Un président, un secrétaire et des scrutateurs sont élus, la séance est renvoyée au 2 février.

- Le Mardi 2 février, élection du Maire, c'est Jacques Jaume qui sera élu, un nouveau vote désigne 5 officiers municipaux, Nicolas André, Pierre Pujolas, Pierre Héraud, Louis Boulaire et Nicolas Turion jeune. Un troisième vote désigne Jean François Moulin comme procureur de la Commune.

- Le Dimanche 7 février élections des notables de la commune pour former, avec les officiers, le Conseil Général de la Commune : Dom Cartier Jean-Baptiste (*bénédictin*) prieur de Notre-Dame, messire Laurent Delorme, curé du dit lieu, Pierre Roux maçon, Louis Gravier tisserand, Simon Chabert fils à Jean, Claude Boutin, Barthélémi Piquet ménager, le sieur Placide Palejay, Jean Blanc, François Chambon, Jacques Laget, Hilaire Laget ménager. Il est précisé dans ce document que le village comptait plus de 600 âmes.

*« Avec son conseil, le maire remplacera, le premier Consul, le deuxième Consul et le greffier Consulaire, c'est le début de la municipalité moderne. »*

- Le Samedi 13 février, l'état confisque tous les biens ecclésiastiques pour éteindre la dette publique. Les vœux monastiques sont abolis et les ordres religieux supprimés. L'abbé Laurent, natif de Rochefort (1757) vicaire à St Laurent des Arbres, s'exilera pendant plusieurs années en Italie, il est de retour en 1797 mais sa sécurité n'étant point établie, il se tiendra caché pour exercer son ministère à Notre-Dame. Ce n'est qu'après le Concordat de 1802, qu'il sera nommé vicaire de Rochefort.

*« Le second Maire de Rochefort Joseph Crousier était marié à Anne Laurent, fille du dernier premier Consul et sœur du curé de la paroisse Louis Laurent et pour mieux ancrer la présence dans les affaires municipales de cette famille c'est un troisième enfant de Louis, Guillaume Laurent, qui succèdera à Joseph Crousier en tant que Maire.*

*Le curé Laurent était propriétaire de la maison à l'arche, rue sous Barri cette dernière restera propriété de la famille Crousier jusqu'à une période très récente. »*

- Le 16 mai, une commission composée du maire, Jaume Jacques et de cinq officiers municipaux de Rochefort, Nicolas André, Pierre Pujolas, Pierre Héraud, Louis Boulaire et Nicolas Turion jeune, se rend à Notre Dame et procède à l'inventaire détaillé de tous les biens, revenus charges, dettes, livres, meubles, linge...

*« Les religieux du Sanctuaire n'étaient alors qu'au nombre de trois : Dom Cartier Jean-baptiste, natif de Riom, en Auvergne prieur depuis 1783, Dom Joseph Granet, né à Rochefort, et syndic du monastère, et un frère nommé Pierre Berthet, originaire de Pressac en Bresse. Un prêtre infirme de Villeneuve habitait aussi Notre-Dame, on l'appelait Dom Latour, quoiqu'il ne fut que simple résidant. Ce dernier se retirera au village de Rochefort au commencement de la Révolution et y mourut en 1798. »*

**1791** - Le 14 mars, mise en vente aux enchères des terres du couvent de Notre-Dame.

- Le 12 avril, vente de la maison dite du fermier et des hôtes, à l'ouest de l'église de Notre-Dame. (*qui deviendra plus tard l'asile du pèlerin*). Le 27 pluviôse an XII, (17 février 1804), l'hospice d'Uzès prendra possession provisoire de ce bien, ceci à titre de remboursement d'une partie des biens et rentes appartenant à cet hospice et vendus par la république.

- Le 4 septembre, un premier prêtre constitutionnel de Notre Dame, prête serment devant la municipalité de Rochefort, c'est un ancien chanoine de Roquemaure, il ne restera qu'une année, c'est l'ancien Vicaire de Notre Dame qui prendra la suite, le Bénédictin Dom Cartier, ce dernier prêtera serment (constitutionnel) le dimanche 12 décembre 1792 dans l'église paroissiale du village en présence du Conseil Municipal. Les infirmités de l'âge et les remords le pousseront à quitter le Sanctuaire, il se retira à Avignon où il vivra jusqu'en 1805. C'est le curé assermenté de Rochefort, Delormes, qui assurera par la suite le Vicariat de Notre Dame.

- Le 17 octobre, Joseph Guigue déclare posséder une maison, qu'il habite, parcelle 185.  
*« La communauté a effectuée cette année là, un inventaire de tous les biens immobiliers détenus par les propriétaires, ce dossier important est en cours de reconstitution nul doute qu'il intéressera les descendants des anciennes familles du village. »*

**1793** - Vente des meubles du Sanctuaire au cours de l'année 1793.

- Le 24 avril le district de Beaucaire fait enlever les objets précieux de Notre Dame, soit 3 reliquaires (*dont un qui renfermait, probablement, le voile de la Sainte Vierge, donné par Anne d'Autriche*), deux lampes, une figure de la Sainte Vierge, une petite croix en vermeil, une boîte pour les saintes huiles, le 29 août, on expédiera toutes les pièces à Montpellier, pour être fondues à la monnaie.

**1795** - Le 14 mai, l'église et le couvent, avec toutes les dépendances, sont vendus au prix de 2500 livres, à un habitant de Rochefort et à un autre de Roquemaure.  
« *Il s'agit là de Notre Dame.* »

**1797** - Le 22 octobre, le jésuite Sicard revenu d'exil, recevait des pouvoirs de l'archevêché d'Avignon pour la chapelle de Notre Dame de Rochefort qu'il administrera jusqu'à sa mort le 10 janvier 1808. La famille Sicard était présente à Rochefort depuis le début du XIV<sup>e</sup> Siècle. Par la suite l'abbé Laurent vicaire desservant la paroisse succèdera au Père Sicard, dans l'administration de la chapelle.

**1799** - Le 17 janvier, (*28 nivôse an VII*) réunion des habitants de Rochefort dans la salle de la maison commune pour la constitution d'une garde nationale, soit deux compagnies, une de soixante sept gardes et l'autre de soixante dix. Chacune séparément a nommée ses officiers et sous-officiers. Le citoyen Placide Palejay est élu lieutenant - Antoine Dubec, sous-lieutenant - Nicolas Jonquet, Bertulphe Jaume et Pierre Pujolas Jeune, sergents - Joseph Jonquet, Jean Vache, Jacques Gandiol, Pierre Sorbière, Nicolas Borne et Louis Dasplan, caporaux - Simon Jourdan, lieutenant - Jean Chabert, sous-lieutenant - André Boulaire, Pierre Vache et Estienne Boulaire, sergent - Louis Clavel, Antoine Combe, Nicolas Turion, Antoine Daniel, Pierre Guigue et Jacques *illisible*, caporaux - Elu capitaine, Amable Sicard.

**En 1802**, Rochefort comptait 172 chefs de familles.

Liste de 172 habitants de la commune datée du 14 prairial de l'an 10 (*4 juin 1802*)

« *La liste intégrale de ces habitants sera disponible dans la brochure - Les gens de Roca-Fortis - .* »

**1803** - Le 14 janvier, M. Crousier maire et son conseil suite à la délibération municipale du 19 décembre 1802 demandant l'aliénation de la chapelle St Joseph, précise au sous Préfet qu'il y a dans cette commune un autre édifice dévoué au culte, consacré depuis longtemps, en conséquence l'aliénation de la Chapelle St Joseph n'est en aucune manière préjudiciable au culte ni à rien d'autre chose. Le Conseil municipal attend donc du Sous Préfet qu'il fera tout ce que la loi permet pour faire obtenir à cette commune de Rochefort l'aliénation de l'église St Joseph qui avec peu de réparations peut être transformée en Salle du Conseil Municipal et en logement pour l'instituteur Public.

« *L'aliénation sera prononcée mais ce bâtiment jugé trop important par le sous Préfet sera vendu à un particulier quelques mois plus tard, la maison commune et le logement de l'instituteur seront logés dans une maison située montée du Castelas, nous en parlons ci-dessous.*

*Quelques années plus tard la Chapelle morcelée en deux lots sera rachetée par la municipalité pour en faire de façon définitive la Maison Commune qui existe encore de nos jours.* »

- Le 18 juillet, soumission faite par le citoyen Crousier de la commune de Rochefort, d'acquérir de la république une vieille chapelle dite de St Joseph, située dans la commune de Rochefort, confrontant au levant, au nord et du midi la rue, du couchant le sieur André Héraud (*berger*).

« *Les réunions importantes de la communauté se tenant depuis 1790 dans cet édifice, la maison commune sera par la suite celle qui figure sur un plan daté du 26 juillet 1876, (dont la parcelle 146 est annotée ancienne mairie), cette dernière sera démolie en 1888 pour réaliser la montée de la vieille église. C'est en 1825 que l'ancienne chapelle St Joseph redeviendra de façon définitive la Mairie.* »

**1804** - Le 17 février, un arrêté du préfet du Gard, met l'hospice d'Uzès en possession provisoire de la terre et du bâtiment acheté précédemment, en 1795, par des particuliers.

**1805** - Le 10 février, il est décidé de faire des réparations à l'escalier qui conduit à l'horloge et à la voûte de l'église. Le devis estimatif s'élève à la somme de 336 frs. L'excédent résultant du budget de la commune n'étant pas suffisant il est décidé de faire la vente d'une coupe de bois

- Le 23 août, Anselme Brunel d'Avignon fait un devis de 60 frs pour la réparation de l'horloge municipale, le 16 novembre de la même année un arrêté du Préfet autorise cette réparation.

- Le 5 septembre, un arrêté de Préfecture, met l'hospice d'Uzès en possession de la chapelle de Notre Dame et ses bâtiments. L'hospice demeurera dès lors en pleine possession des biens des anciens religieux.

**1806** - Le 19 janvier, Crousier Joseph maire, cahier de charge pour la reconstruction d'un lavoir.  
« *L'ancien lavoir avait été réalisé en 1779 sur adjudication par le sieur Bernard, sous l'administration du premier consul Palejay.* »

- Le 4 août, courrier du Sous-Préfet rétablissement du culte Catholique.

- Projet envisagé de transfert du cimetière dans un nouvel emplacement, ce futur cimetière, ne sera opérationnel qu'en 1833.  
« *Il sera à l'emplacement du cimetière actuel, route d'Avignon.* »

**1807** - Le 10 mars, demande d'autorisation de démolition d'un vieux portail existant sur le terrain communal entre la maison de deux particuliers de la commune, J. Clodion et Claude Gervais. La dégradation et la vétusté du portail dont il s'agit fait craindre une prochaine ruine, ébranlé par les secousses des charrettes qui y passent dessous, pour prévenir tout accident qui pourrait en résulter il convient de le démolir et d'abandonner, à cause du peu d'importance, les matériaux à ceux qui sont chargés de la démolition.

« *Il s'agit là d'une information importante, ce portail qui doit être abattu est probablement la porte des remparts qui était située sur la calade du monument entre les parcelles 143 et 144. Une vierge marque cet emplacement côté midi et sur l'angle de la maison opposée une partie de l'arche était encore visible dans les années 1950, cette dernière sera détruite par une explosion de gaz en 1958. Eugène Trenquier, l'historien de Montfrin, nous fait là description des restes de ce portail dans son livre publié en 1852, Rochefort et ses environs : - Les remparts qui protégeaient les maisons groupées autour du château ont presque totalement disparu. La porte nord en indique seule l'existence ; elle est réduite à un pied-droit, qui paraît n'avoir dû sa conservation qu'à la massive carrure de son assiette.* »

- Le 7 mai 1807, Crousier Joseph maire, décision de construire une nouvelle canalisation d'eau, avec un premier devis de 2438 frs. Le maire a exposé : « *qu'il serait de la plus grande utilité de prendre tous les moyens possibles pour se procurer de l'eau, qui est toujours si rare dans ce pays, surtout en été, qu'il ne s'en trouve pas pour abreuver les bestiaux, et qu'on est obligé d'aller les abreuver à plus de cents lieux, qu'il a été fait plusieurs tentatives pour se convaincre où l'on pourrait trouver des sources capables de fournir à une fontaine, mais jusqu'à ce jour on n'a pas réussi malgré tout ce qu'on a fait. Qu'il est croyable qu'en creusant dans la terre du sieur Sicard au quartier de Pousqueyras de pouvoir faire qu'on trouva quelques sources et que si on ne passerait pas il serait facile de prendre une partie de la source qui alimente le puit de Pousqueyras et de la conduire par un aqueduc dans l'ancienne fontaine, que s'il arrivait qu'en défonçant la terre on trouva quelques sources capables de remplir le projet à faire une fontaine, on abandonnerait alors celui de prendre une partie de la source de Pousqueyras.* »

Il propose donc au conseil municipal : « *de faire creuser un fossé dans la dite terre du sieur Sicard lequel prendrait une partie de l'eau de la source de Pousqueyras et la conduirait à l'aqueduc de l'ancienne fontaine elle verserait dans les quonquets, par ces moyens les deux extrémités du village seraient alimentées d'un peu d'eau car dans l'été il n'y a que la partie qui avoisine Pousqueyras qui le fait, il espère donc qu'il prendra sont exposé en considération.* »

Le conseil municipal considérant, rien n'est de plus grande et d'absolue nécessité, que d'avoir l'eau dans un pays, que celui ci en manque presque toujours en été...

**1812** - le 29 mai, le sieur Paul Toulouse, propriétaire de la Bégude de Rochefort, se propose de construire une remise devant son Auberge située sur la route d'Avignon à Montpellier, N 120, une autorisation est accordée à charge au sieur Toulouse d'établir les fondements à 2 mètres à l'extérieur des bornes de la dite route.

- Le 20 juillet 1812, il est envisagé de faire des réparations urgentes au puits de « *la fond du clau* », un maçon de Rochefort, fait un devis pour sa réparation s'élevant à 943,30 frs.

« *Nous ne savons pas, pour l'heure, où se trouve ce quartier.* »

**1813** - le 15 mai, avant projet, plan et devis estimatif de travaux avec acquisition d'une maison pour en faire une maison commune. Un premier devis daté de l'année précédente avait été refusé le 4 mars 1812.

- le 27 septembre, Laurent Guillaume maire, devis de construction d'une bâtisse en pierre pour l'installation d'une pompe sur l'ancien puits communal (*situé place du lavoir*), montant 892,50 frs.

**1814** - Le 20 décembre, des travaux sont réalisés au devant de l'église (Castelas), construction de 14 mètre de muraille pour servir de parapet au devant de l'église, enlèvement de rochers et autres objets.

**1815** - Le 3 octobre, Toulouse maire signale au Conseil Municipal que « *L'horloge marche fort mal faute de bonnes réparations, qu'il l'avait fait examiner par un horloger intelligent qui avait été d'avis qu'avec des réparations faite avec exactitude et intelligence elle fonctionnerait encore de longues années. Le Conseil considérant combien est nécessaire dans un pays un bon horloge que celui qui existe ne peut que plus aller s'il n'est entièrement réparé avec exactitude et intelligence...le devis s'élève à 300 frs* » Le 15 février 1816 le Sous Préfet autorise cette réparation.

- le 8 octobre, Toulouse maire, projet d'achat de 2 maisons (*Joseph Crousier « 2800fr » et François Lahondès « 1400fr »*) pour servir de maison commune, salle du Conseil, mairie, archives, bureau de bienfaisance, instituteur primaire et logement du garde champêtre.  
« *L'administration ayant refusée le projet de 1803, qui consistait à transformer la Chapelle St Joseph en maison commune, quelques mois plus tard, c'est Joseph Crousier qui l'achètera. Par la suite il cédera le cœur de la chapelle à François Lahondès. Avec ce rachat, nous assistons à l'incohérence de la nouvelle administration révolutionnaire.* »

- le 16 octobre, Toulouse maire, adjudication pour la construction d'une pompe au puits de Pousqueyras, entrepreneur Vidal d'Avignon 605 frs.

**1817** - le 4 mars, Toulouse maire, acte notarial pour l'achat des maisons de François Lahondès (*un tiers côté levant*) et Joseph Crousier agriculteur à Rochefort (*deux tiers, côté couchant*) pour la construction de la maison commune. Immeuble confrontant du levant la rue, couchant Bertulphe Héraud, côté bise la rue de Pousqueyras et du midi Jean Privas, ruelle entre eux. Le 3 septembre 1817, un plan de d'aménagement de ce bâtiment est dressé, il aura 3 niveaux et dans le bâtiment devenu maison, un petit logement sera réservé à l'instituteur, dans les années 1950-60 ce sera le secrétariat de mairie.

- La croix du Castelas est édifée cette année là, sous l'administration de Paul Toulouse, Maire.

**1818** - Le 29 mai, un premier projet d'adduction d'eau à partir de la source de Vaujus est envisagé. Un ingénieur chargé par le Préfet de réduire le coût de ce projet jugé trop onéreux, décide, après un examen d'une semaine, de charcuter le travail de l'architecte Durand, fruit de plusieurs mois d'études. Ce rapport fantaisiste retardera le chantier, l'architecte reverra sa copie, et la canalisation passera tout de même par le souterrain de Paterne, supprimé dans projet administratif, par ce que trop coûteux.

**1820** - Le 25 juillet, Toulouse maire, devis estimatif pour l'établissement d'une école primaire, d'après les méthodes d'enseignement mutuel. Dans ce descriptif, un élément surprenant pour nous adeptes d'une société de gaspillage et consommation effrénée, les anciens nous donnent là un véritable cours de recyclage.

- Les planchers seront démolis, les matériaux bien conservés seront employés à la construction des pupitres, bancs table et estrade de maître, et autres meubles...

- Les soliveaux ainsi que les poutres seront changés et mis au logement du maître...

- Le logement du maître sera réparé, la cuve vinaire sera démolie, les pierres seront employées pour paver la chambre à coucher du maître...

- La cage de l'escalier sera élevée à la hauteur de soixante cinq centimètres au dessus du pavé tout autour et avec les pierres de la démolition des murs...

Une description savoureuse des pupitres d'écoliers nous est donnée :

Il sera construit neuf pupitres avec leurs bancs, ils seront portés sur trois pieds assurés avec deux croisées, les pieds seront en bon assemblage et en bois de pin très dur. Ils seront fixés au pavé par le moyen de 6 pattes en fer de la longueur de vingt centimètres. Les dessus des pupitres et des bancs seront fait avec les planches provenant de la démolition. Ils porteront d'un côté un télégraphe et un porte tableau et ils auront du côté opposé un tiroir de toute la largeur du pupitre et il sera cloué sur le devant un liteau pour retenir l'ardoise et une rainure sur le derrière pour y entreposer le crayon, les pupitres et les bancs auront trois mètres cinq centimètres, (neuf pieds, quatre pouces) les pupitres vingt cinq centimètres de largeur (neuf pouces) et le bancs dix neuf centimètres (sept pouces) de largeur. Prix estimé à 10 frs pièce, le tout 90 frs.

Le 6 septembre l'autorisation du Sous Préfet est donnée.

*« Sauf erreur de ma part, le télégraphe disposé sur les pupitres est un modèle miniature, ce dernier était alors en plein développement dans l'hexagone. Etant un moyen de communication stratégique, il fallait former des jeunes opérateurs, les plus doués étaient repérés et recrutés par l'administration. »*

**1821** - Le 15 janvier, réception des travaux de l'école publique Bertulphe Jaume adjoint au Maire.

- Le 22 février, autorisation du Sous-Préfet, pour un ouvrage supplémentaire de 62,20 frs réalisé à l'école gratuite d'enseignement mutuel de la commune.

Parmi les ouvrages supplémentaires une inscription au fond de la classe, face à l'estrade du maître, encadrée avec du bleu royal, son texte : « Monseigneur Le Duc de Bordeaux l'espoir de la France, est né le 29 septembre 1820 », sont coût 10 frs.

- Le 15 septembre c'est la fin de grands travaux d'adduction d'eau. Une canalisation des sources de Vaujus au cœur du village est enfin opérationnelle. L'unique fontaine se trouve devant la maison commune. Le fronton de cette dernière est encore là pour en marquer l'emplacement. Lors de la visite de réception par l'ingénieur, une intéressante description du réseau nous donne un éclairage neuf sur l'utilité du souterrain de Parterne, ce dernier servait de passage à la conduite tout simplement.

*« Quelques petits ennuis de fonctionnement de cette fontaine nous donne des détails, elle possédait 4 sorties en bronze ; en période d'été il n'y avait que 2 tuyaux qui coulaient. C'est cette dernière qui sera remplacée plus tard par le fronton doté récemment d'une fontaine décorative. »*

**1822** - Une autorisation est donnée par la préfecture pour la vente des matériaux suite à la démolition des anciens remparts.

**1827** - Le 30 octobre, Charles Henri de Roques, marquis de Clausonnette, domicilié à Paris, rue St Lazare, N° 17, vend à Joseph Seynes propriétaire, domicilié à Rochefort le moulin à vent de la Roque Peyron avec dépendances.

*« Le marquis Roques de Clausonnette, successeur et cousin de Barbier, était le dernier seigneur de Rochefort, il avait encore des biens à Rochefort (Malmont) jusqu'au milieu du XIXe siècle, sa famille existe encore de nos jours, un de ses descendants m'a fait parvenir une copie de son portrait. »*

**1828** - Le 18 janvier, courrier de l'évêque de Nîmes au maire de Rochefort. Le Sieur Maison-neuve instituteur d'école primaire ayant quitté la commune, à la demande du maire, l'évêque fournit un remplaçant, le père Noël Debau, religieux trappiste.

*« L'enseignement public est gratuit, mais il restera « sous la tutelle pédagogique du clergé » jusqu'en 1881, après cette date l'école publique deviendra laïque dans ces mêmes bâtiments. Entre temps bien sur elle avait changée plusieurs fois de locaux.*

*C'est après 1881 que sera fondé à Rochefort une école privée dite « des sœurs », réservée aux filles. »*

- Le 3 avril, la construction d'un troisième moulin à vent est envisagée, le moulin des aires. Les deux autres moulins, celui de la garrigue et celui de la roque de la route de Saze (*qui n'existe plus actuellement*) ne suffisent pas à moudre le blé récolté par les rochefortais. Il faut faire moudre le grain dans les environs. Avec le soutien du maire, deux rochefortais, Miraman et Velay, vont construire cet édifice.

- Le 20 juin, Jean Guigue maire, devis de 1400 frs, pour l'horloge de la maison commune, l'autorisation de la préfecture est donnée le 13 novembre.

- Le 8 octobre, le sieur Roux, acquéreur de la propriété du sieur Toulouse, demande l'autorisation d'avoir un garde particulier.

- Le 8 décembre règlement de 1400 frs pour une nouvelle horloge. Le 27 novembre, il est décidé de vendre l'ancienne horloge de la commune.  
« *Cette dernière ne pouvait être que celle du Castelas* »

**1830** - Le 6 avril, une lettre du Sous Préfet au Maire de Rochefort nous donne des renseignements importants ; le sous préfet envisage la démolition du Castelas pour y construire la nouvelle église en projet : « *On demande la construction d'une nouvelle église, parce que l'église actuelle est d'un abord difficile et parce qu'elle ne peut aujourd'hui contenir la population. Cet édifice qui a suffi depuis un temps immémorial aux besoins des fidèles, monostant sa position, ne pourrait il être agrandi, s'il est aujourd'hui trop étroit ? ne pourrait on aussi le reconstruire s'il y a nécessité sur le même emplacement, et sur une plus grande dimension sauf à rendre les abords plus facile.* »

**1831** - Projet de construction d'un puits communal au quartier de Pousqueyras, il sera terminé le 28 septembre 1838. Ce dernier figure déjà sur le cadastre de 1836, il est actuellement devant la poste.

**1832** - Le 20 août, autorisation de la Préfecture pour l'achat de 2 terrains appartenant à Cappeau et Roux Jacques pour la construction d'un nouveau cimetière route d'Avignon

**1833** - Mise en service du nouveau cimetière route d'Avignon.  
« *Appelé chapeau pointu par sa forme triangulaire, il est bordé au nord par le ruisseau d'écoulement des eaux des fontaines.* »

- Entretien de la pompe, par Vidal pompier lampiste des 7 février, 12 avril, 15 juin, 18 août et du 11 octobre soit 75 frs.

**1834** - Le 10 mai, Valladier André Toussaint maire, projet de modification d'une ancienne fontaine pour en faire un monument national ; c'est une colonne avec 4 blasons (*un coq gaulois, 1830, liberté, Ordre Public*) surmontée par une girouette bleu, blanc, rouge.  
« *Nous ne savons rien sur la réalisation de ce projet, cette colonne apparaît sur les anciennes cartes postales, avec ses 4 blasons banalisés et une croix, sur la place de l'ancien cimetière, devenue en 1920 le monument aux morts, elle sera installée tardivement sur la place de la vigne.* »

**1835** - Le 27 juin, Valladier maire, extrait du registre des arrêtés de la commune :  
Article premier : Il est défendu sous quel prétexte que ce soit de prendre l'eau des auges des abreuvoirs publics, savoir de la nouvelle fontaine, des pompes de Pousqueyras et de l'ancienne fontaine, excepté celle qui s'échappe des dites auges et de la nouvelle fontaine, on ne pourra en prendre que pour l'usage des habitants et des bestiaux ou pour cause d'incendie.  
Article deux : Il est aussi expressément défendu de laver du linge ou autre objet à salir l'eau dans les auges mentionnées dans l'article premier.

**1836** - « *Le chemin des morts* » - Le maire prévoit la construction à peu de frais d'un accès plus direct de l'église au nouveau cimetière, évitant ainsi à la dépouille mortelle la traversée du village.  
« *C'est un chemin en escalier qui débute à l'est de l'Esplanade du Castelas, passe par l'impasse des charbonniers pour déboucher sur la rue sous le Barri. Cette dernière, actuellement bouchée, pourrait être aménagée à peu de frais et déboucher ainsi sur la nouvelle Esplanade du Castelas, l'ancien chemin des morts trouverait ainsi une vocation touristique comme dans cet autre village gardois, Camprieu.* »

- Le 9 décembre, Valladier maire. Adjudication de la conduite d'eau de la fontaine au lavoir public et réparation de la toiture de l'église. Court Vincent prend l'adjudication avec un rabais de 3% soit la somme de 2252 frs, ce dernier doit cautionner son adjudication, pour cela il hypothèque une maison qu'il possède à Rochefort pour une valeur de 4000 frs.  
« *Cette pratique surprenante était courante voire obligatoire, les contrats publics étaient draconiens, les entrepreneurs y regardaient de près avant de concéder de lourds rabais. Par la suite certaines adjudications à risque ne trouveront pas preneurs, nous en avons un exemple à Rochefort lors le percement du tunnel de Vaujus à Signargues, aucune entreprise spécialisée n'ayant voulu soumettre le chantier, il sera confié au maçon du village, ce dernier, dépassé par l'ampleur de la tâche, ne*

*voulant pas perdre sa caution achèvera les travaux en confiant la sous-traitance à une entreprise des mines. »*

**1837** - Le 21 février, Pallejay Alphonse remplace Sicard comme Maire, pour cause cécité.  
*« C'est le retour aux affaires de cette prestigieuse famille présente sous l'ancien régime et à la révolution, (un de ces membre sera officier de la garde nationale), son nom reste présent dans la mémoire des anciens du village, ils sauront tous où situer la rue de derrière chez Pallejay, c'est la rue du marché !!! »*

**1838** - Fonte d'une cloche, le fondeur demande la liste des noms à incorporer sur la cloche

**1839** - Une description du puits communal de Pousqueyras, situé dans la rue en face la mairie, nous est donnée à l'occasion de petits travaux. Il possède une margelle surmontée d'une ossature en fer. Cette dernière supporte une poulie. Il est prévu d'ajouter une deuxième poulie. A certaines heures il y a de l'affluence autour de l'unique seau communal, de plus, il est prévu d'installer trois grandes piles pour la lessive.

**1841** - En juin Isaac Paul époux Dibon dit Toulouse est autorisé à construire une Filature de soie, elle sera terminée en 1843, en février 1852 il fait une demande d'autorisation pour une chaudière, une machine à vapeur et 36 bassines. Elle passe en 1859 à Jules Tassel ; arrêt pendant la crise, par la suite l'immeuble sera cédé en 1868 à la commune pour l'établissement d'une école des frères. Une vente aux enchères du mobilier des frères, effectuée le 16 octobre 1881, désigne ce local comme école publique de garçons.

**1843** - Pavage de 2 rues, dont l'une le Resquilladou, l'autre une ruelle pour accéder à l'église du Castelas.

*« Probablement la calade du monument et la rue de la Campanille »*

**1844** - Le 2 octobre, le marquis de Fournès, conseiller général étant décédé, 3 électeurs sont désignés sur Rochefort par le sous préfet d'Uzès, Odoyer Jean Joseph, Roux François, Pallejay Adolphe.

**1845** - Le 10 août, le ministère de l'intérieur autorise la commune à acquérir une parcelle de terre et une partie de la maison du Sieur Boulaire (parcelle 342) pour la somme de 6000 frs conformément à la promesse de vente du 12 mai 1844, pour servir d'emplacement à la construction d'une nouvelle église.

**1846** - Construction d'une filature de soie par Joseph Crouzier en 1846 (*quartier de la filature, route d'Avignon*) pour remplacer un petit atelier qu'il possédait dans le village de Rochefort. (*sous le barri, la maison à l'arche*) Le 8 décembre 1851, autorisation pour une chaudière et une machine à vapeur pour 20 bassines, ne fonctionne pas en 1871 et en 1891, 37 bassines seront en chômage. Elle passe à son fils Joseph, qui interrompt l'activité au moment de la crise et la reprend ensuite jusque vers 1890. En 1913 : agrandissement (*2e pièce le long de l'atelier*) et transformation en fabrique de fruits confits par Jacques Charrol, confiseur à Carpentras, puis par son fils Gilles. Abandon vers 1925 et transformation en hangar agricole puis en porcherie par Ranquet Félicien en 1932.

**1847** - Le 10 janvier, demande de déplacement de l'ancien cimetière situé dans le village (*emplacement du monument*) vers le nouveau (*chapeau pointu*) pour faire une place publique. Il est écrit qu'il n'y a pas eu d'inhumations depuis 14 ans. (1833)

*« C'est sur cette place publique que sera installée la colonne aux 4 blasons transformée en croix. »*

**1848** - Le 4 juillet, Jean Baptiste Fauque maire, contrat passé entre la commune et M. Ducroit marbrier à Avignon pour l'achat et la pose d'un maître hôtel d'église en marbre pour la somme de 3100 francs, dans les signataires Féline curé de la paroisse. Il est précisé que le Maître Hôtel sera posé sur 3 marches en pierre du Teil. L'hôtel sera en marbre blanc et jaune conformément au plan.

*« Ce maître hôtel et la chaire « un véritable chef-d'œuvre artistique » seront supprimés lors de la restauration de l'église en 1988. »*

*« Durant la période des grands pouvoirs des Préfets, le Maire était nommé par celui-ci. C'est seulement à partir de la révolution de 48 que le Maire sera nommé par le Conseil Municipal. »*

*Précédemment il pouvait même être choisi en dehors du Conseil élu. L'étude des registres de la commune couvrant cette période nous apportera certainement quelques éclaircissements.»*

**1849** - Le 11 avril consécration de l'église de Rochefort avec M. Féline, curé, M. Valladier, maire de la commune et M. Davaud, président de la Fabrique.

- Extrait du registre du Conseil de Fabrique de la paroisse de Rochefort :

*« L'an mil huit cent quarante-neuf et le onze avril, M. Féline, curé de Rochefort, M. Valadier, maire de la commune, M. Davaud, président de la Fabrique, Nous Jean-François Marie Cart, évêque de Nîmes après avoir observé la veille tout ce qui est prescrit par le Pontificat pour la consécration des églises, avons procédé selon le rit indiqué par le même pontificat à la consécration de la nouvelle église de Rochefort et l'avons dédiée à Saint Bertulphe, abbé ancien patron de la paroisse. Nous avons également consacré l'autel fixe placé dans le sanctuaire. Les reliques déposées dans le tombeau, ou sépulcre de l'autel sont celles de saint Etienne et de saint Urbain, papes et martyrs. La cérémonie qui a commencé à sept heures du matin, n'a été terminée qu'à une heure et demie, a eu lieu en présence de M.M. Chabert, curé de Villeneuve, Nicolas Petit-Jean, curé de Roquemaure, Molin, curé de Pujaut, Blanc, curé de Domazan, Féline curé de Comps, Auvergne, curé de Tavel, Rath, curé de Saint-Mamert, Chancel curé de Fournès, les pères Maristes Balmet, Dumolard et Georges, M. Ferrand, vicaire de Roquemaure, qui ont signé avec nous.*

*Nous avons accordé une indulgence d'un an à toutes ces personnes présentes à la cérémonie et une indulgence de 40 jours à chaque anniversaire de la présente consécration.*

*Nous aimons à témoigner notre reconnaissance à tous les membres du conseil de la commune et du conseil de ta fabrique qui se sont imposés des sacrifices pour construire et orner cette église remarquable à tous égards et dans laquelle nous espérons que Dieu sera toujours loué et béni de siècle en siècle par les habitants de Rochefort.*

*François, évêque de Nîmes - Féline, curé de Rochefort - Valadier, maire - Signatures des prêtres et des marguilliers. »*

**1850** - Le 11 novembre, M. de Clausonnette, vend la forêt de Malmont à un particulier, sa propriété est à cheval sur Valliguières et Tavel, M. de Clausonnette est débiteur de rentes sur ce bien à Valliguières, Saint Hilaire et Rochefort, l'acquéreur désire modifier la domiciliation des rentes ou bien tout simplement les racheter, pour Rochefort le capital représentant la rente sera converti en rente d'état au bénéfice du bureau de bienfaisance.

*« L'historique de cette rente nous apprend qu'elle date du 11 juillet 1763, suite à une donation de M. de Robert seigneur de Rochefort à son successeur. »*

- Le 15 décembre, vente de parcelles de terrain municipal par adjudication qui se monte à la somme de 1228 frs. Ce montant est destiné à l'extinction de la dette Pourret, l'entrepreneur non payé de la construction de l'église. Le 15 janvier 1851 le maire Valadier, écrit au sous Préfet un rapport de vente.

*« Sur 4 articles mis à la vente et estimés par l'expert préfectoral, figure un lot considérable de la contenance de 9 hectares et dont la mise à prix a été fixée à 1830 frs, ce prix aux yeux des prétendants dépasse de beaucoup la valeur réelle à cause disent-ils du peu de bois qu'on y voit, de sa nudité, de son éloignement et de son isolement, quoi qu'il en soit aucune offre ne nous en a été faite. Nous aurions voulu pouvoir opérer la vente afin de nous tirer au plus vite de la misère extrême en matière de finance. Nous avons cru devoir sonder les dispositions de ceux qui par besoin pourraient y formuler des prétentions, quelques un d'entre eux estiment sa valeur à 1400 frs ; ce terrain n'étant d'aucun produit pour la commune et ne pouvant être surveillé et gardé à cause de son éloignement de plus de cinq kilomètres du village, je vous prie monsieur le sous Préfet d'abaisser l'estimation à 1400 frs. »*

Le sous Préfet répond le 16 janvier, une autre adjudication à un prix plus bas ne pourra être effectuée qu'après une nouvelle estimation et un nouveau décret.

*« Diverses municipalités successives ont désirées un belle église, rien n'était trop beau, balcon, clocher, boiseries, peintures, vitraux, marbre, visiblement le coût de la construction de ce magnifique édifice que nous pouvons admirer aujourd'hui dépassait largement les moyens de la commune. »*

**1851** - Le 3 octobre - Décret constituant une association syndicale des propriétaires de l'étang asséché de Rochefort, cette société est administrée par un syndicat de 7 membres qui seront nommés par le Préfet et choisis parmi les propriétaires les plus imposés à raison des terrains submersibles. Le but de cette association est d'assurer l'entretien et la conservation des travaux exécutés pour le dessèchement de l'Etang de Rochefort.

Le 23 janvier 1856, le Syndicat de l'Etang est en cours de finalisation il faut que les diverses communes impliquées déterminent le périmètre concerné, le Directeur du Syndicat M. Talagrand presse le maire de Rochefort pour qu'il fasse évoluer son dossier.

« *L'historique de l'assèchement de l'Etang se trouve dans la brochure Roca-Fortis au fil du temps.* »

**1852** - Le 18 février, suite à des recherches ordonnées par l'Empereur Napoléon III, sur les rentes et fondations accordées aux fabriques des églises, le curé Péladan exhume un acte daté de 1777 et signé par le sieur Guiraud premier Consul de Rochefort, ce dernier accorde aux filles de la Providence une pension annuelle de 28 frs. Le curé demande au maire, Valadier, qui se trouve d'après lui héritier de cette dette, de bien vouloir prendre des mesures pour honorer l'arriéré impayé depuis 1789.

« *C'est le retour du balancier, Napoléon III, veut donner des gages au Clergé pour asseoir et légitimer son nouveau pouvoir ; sous la troisième République, l'année 1905 verra la séparation définitive de l'église et de l'Etat.* »

**1855** - Le 13 mai, délibération pour laquelle le conseil municipal de Rochefort demande que des modifications soient apportées au projet de déviation de la route départementale de Nîmes à Orange, qui traverse cette commune, attendu que ce projet tel qu'il est conçu nuirait à l'exécution des travaux projetés dans la commune. Le Conseil Municipal demande une modification du projet et offre, dans cette hypothèse, une subvention de 1500 f. pour aider le département dans le paiement de la dépense.

« *La route départementale traversait alors le village, par le lavoir, le monument, la mairie et la rue du marché. C'est à cette date qu'elle trouvera son itinéraire actuel. (les points indicatifs sont actuels)*»

- Le 5 septembre, Valadier maire, devis d'un ouvrage à faire pour la construction d'une fontaine et lavoir public dans la commune de Rochefort arrondissement d'Uzès, département du Gard, en conduisant les eaux du puits du quartier de Pousqueyras. Les travaux qui forment l'objet du présent devis consistent à conduire les eaux du puits du quartier Pousqueyras sur la place de l'ancien lavoir public au bas du village. La construction du nouveau lavoir aura lieu sur l'ancien emplacement après avoir fait place nette et démolir l'ancien qui y existe. Le sol du nouveau lavoir sera élevé de 40 cm. Une cage en pierre de taille d'une ancienne pompe, construite en 1813, existant au milieu de la place étant inutile et gênant la circulation sera démolie et reconstruite à la pompe du quartier Pousqueyras avec les mêmes matériaux et avec soins.

La conduite d'eau est régulièrement réparée toutefois à la fin des années 1840 elle sera négligée pour une raison surprenante de nos jours. La construction d'une église absorbe toutes les finances de la commune. Les élus de l'époque ont privilégié l'eau du bénitier à l'eau de la fontaine. L'architecte dans son descriptif ci-dessous n'a pas manqué d'égratigner les municipalités précédentes.

« *La vieille fontaine de Rochefort située au milieu du village qu'alimentaient les sources de Vaujus distante d'environ 1400 mètres a cessé de couler depuis plus de 6 mois. Cet état de chose d'ailleurs si regrettable est dû à la détérioration complète de la conduite en poterie.*

*Les ressources municipales absorbées par la construction récente de l'église n'avaient pas permis à la commune de porter des soins vers cette conduite.»*

Cette canalisation fera l'objet de réparations et de modifications constantes. Il ne se passera pas plus d'une décennie sans que des travaux soient engagés. Le diamètre prévu dans ce dernier projet est de 80 mm, par la suite il passera à 100 mm, 150 (*partiel fonte*) en 1920 et plus tard en 1930 à 200 mm. (*partiel ciment armé*)

La canalisation de service qui relie la fontaine principale au lavoir est, en 1874, de 35 mm. Sur un plan daté de 1930 elle est cotée 100 mm.

**1856** - Le 28 février, Claude Valadier maire, le sieur Jean Valladier fait une demande pour exercer le métier de boulanger dans la commune. Considérant qu'il n'y actuellement qu'un seul établissement de ce genre et que le sieur Valladier connaît suffisamment l'état de Boulanger pour exercer cette profession, le conseil dès lors lui permet d'ouvrir une boulangerie, comme le four du sieur Valladier n'est pas assez bien situé pour qu'il puisse y effectuer la vente le conseil l'autorise à le faire déposer chez le nommée Fany Verrun.

« *Cet ancien four « qui n'est pas bien situé » était probablement dans maison, parcelle 295, tout en haut de l'actuelle rue de la Campanille, ancienne maison Goutail.* »

**1856** - Le 7 mars, Claude Valadier maire, « *la municipalité décide d'acheter des appareils pour célébrer les fêtes publiques, soit 30 lampions qui seraient allumés aux portes et fenêtres de la maison*

commune et trois boîtes bronze qui seraient tirées la veille et le jour de la fête de l'Empereur et de tout événement politique remarquable.

*L'Impératrice est sur le point de mettre au monde un enfant auguste, dont la nation entière devra célébrer la naissance. Le moment semble donc opportun pour faire ces acquisitions. »*

**1857** - Le 28 février, un projet, dressé par l'architecte Bègue, de travaux importants dans le bâtiment de la maison commune est approuvé le 20 août 1857 par le sous-Préfet, ce bâtiment sur 3 niveaux, verrait le rez-de-chaussée occupé par l'école, le premier étage fournirait les diverses pièces de la Mairie, le second niveau sous les toits servira pendant un temps aux archives.

- Le 11 juin, un courrier daté de Villeneuve adresse l'état des pères et des frères maristes de Rochefort afin qu'ils soient portés sur l'état des Electeurs de la commune :

- Les pères prêtres : Jacquesson Lazare 34 ans - Léon Etienne 56 ans - Chauvineau Achilles 44 ans - Jaubert Hergeux 36 ans - Sarry Antoine 33 ans - Bouis Alexandre

- Les frères : Conil Sauveur 41 ans - Brunon Jean 36 ans - Boisson Edouard 32 ans - Bonnet Benoit 20 ans 9 mois.

**1858** - Le 17 janvier, Claude Valadier maire.

Etat des cafés, Cabarets et débits de boissons existant dans la commune au 31 décembre précédent :

<b>Nom</b>	<b>Nature</b>	<b>date autorisation</b>	<b>lieu</b>
Crousier Napoléon	Débit de boisson	4 août 1856	village
Damier Laurent (Vve)	Débit de boisson	29 août 1855	village
Dibon Joseph	Café	17 sept 1854	village
Leydier Jean	Débit de boisson	23 août 1854	village
Pichon Jean	Débit de boisson	26 juin 1856	village
Bonamy Antoine	Auberge	28 avril 1853	Notre Dame
Bouterin Charles	Auberge	30 juin 1855	Notre Dame
Henri Alfred	Auberge	29 sept 1851	Bégude Blanche
Marquet Jacques	Auberge	1848	village
Court Vincent	Auberge	30 janv 1858	village

- Le 1 août, Valadier maire, un contrat d'entretien et de remise en état de l'horloge est signé pour une durée de cinq ans avec un horloger d'Avignon, Jean Louis Esparviers. En débutant le 1er janvier précédent, il a un effet rétroactif et couvre ainsi tous les travaux engagés. Le montant total du contrat de 160 frs est payé d'avance.

- Le 26 septembre, Claude Valadier maire, dans un précédent projet le Maire avec son conseil décide, d'ériger une statue du Comte Raymond bienfaiteur de la commune, sur la fontaine de la place. Après mûre réflexion M. le Maire a été amené à penser que la demande en autorisation auprès du gouvernement pour l'érection de cette statue entraînerait des longueurs préjudiciables aux habitants manquant d'eau depuis longtemps et désireux de jouir de cette fontaine à brefs délais. Il propose de substituer à cette statue un sujet allégorique dont le plan a été dressé par l'architecte Bègue. C'est cette petite statue, représentant un Amour que nous connaissons.

**1859** - Le 8 janvier, Claude Valadier maire, le conseil municipal poursuit son projet de construction d'une fontaine monumentale sur la place du village, au cours d'une longue procédure administrative pour réunir toutes les autorisations, un rond de cuir décide de refuser le projet, en voici l'extrait :

*« Ce nouveau projet dressé sous la date du 8 janvier 1859 et approuvé par le conseil municipal de Rochefort le 6 février 1859 manque complètement de goût.*

*Je ne puis en conséquence, Monsieur le Sous-Préfet que vous renvoyer le dossier de cette affaire avec les plans et devis non approuvés. »*

Le village est alimenté par la source de Vaujus qui a une fâcheuse tendance à se tarir en été, pour remédier à ces différences de débit, le maire de l'époque, décide avec son conseil, le 12 décembre 1859, d'aller chercher l'eau au cœur de la nappe phréatique de Sygnargues. Le percement d'un aqueduc souterrain est envisagé.

*« Mais il faudra attendre quinze ans pour que cette oeuvre colossale soit réalisée. »*

- Le 4 mars, établissement d'un four à chaux, route d'Avignon à 80 mètres de la route impériale par le sieur Bressy.

- Le 30 septembre, Pierre Quiot, habite le Four à Chaux quartier de la Bégude, mais il ne l'exploitait pas, il était fermier Cultivateur et par une lettre il signale à la mairie son changement de domicile, 25, rue Oriflamme, Avignon.

**1861** - Le 3 avril, il est décidé de paver le tour de la fontaine de la place avec des galets. La terre battue de la place se gorge d'eau et devient boueuse, en hiver ce mélange devient un véritable piège.  
« *Par la suite, entre les deux guerres des paravents en tôle viendront assurer une protection somme toute illusoire aux écoulements d'eaux. Il n'y a qu'à regarder les photos réalisées pendant les gros hivers des années 40, on y aperçoit d'énormes chandelles.* »

- Le 17 novembre, Valadier maire, mise en adjudication de la ferme des boues et immondices qui se trouvent dans les rues de l'enceinte du village, pour une durée d'une année du 1er janvier au 31 décembre 1862, mise à prix 10 frs, chaque enchères est portée à 1 fr. C'est Hugues Isidore cordonnier à Rochefort qui prend la ferme pour la somme de 36 frs.

« *Surprenant, les gens d'alors se battaient (26 enchères!!!) et payaient pour ramasser les immondices en vrac dans les rues, ces déchets recyclable avaient donc une vraie valeur.* »

**1863** - Le 11 janvier, Claude Valadier maire, Antoine Marin cultivateur à Rochefort prend l'adjudication de la ferme de l'ancienne église pour une durée de 5 ans au prix de 28 frs, une caution solidaire est donnée par Laget Joseph cultivateur à Rochefort. L'adjudicataire jouira seulement du rez-de-chaussée de cette église, il ne pourra faire aucun changement démolition, construction et percement sans le consentement expresse et par écrit de M. le Maire, il ne pourra non plus céder son droit sans le même consentement. L'adjudicataire laissera traverser le dit rez-de-chaussée de la dite église soit au « *clocheron* » soit à l'employé chargé de la conduite ou de l'entretien de l'horloge.

- Le 27 juin un courrier du Sous Préfet d'Uzès confirme le classement du chemin de Notre Dame, qui va du couvent au chemin de grande communication N° 30 (*route de Remoulins à Roquemaure*), il devient chemin vicinal N° 8, avec une largeur de 5 mètres non compris les fossés et autres dépendances, il mesure 845 mètres de long.

« *La première réunion du conseil municipal du 2 novembre 1862, avait donnée un avis défavorable. Suite à des sollicitations pressentes du Sous Préfet Ménigot (fervent visiteur de Notre Dame) qui s'assura de l'appui du Préfet du Gard, le conseil donne un avis favorable le 3 mai 1863. Ce dernier devenu vicinal, des travaux peuvent être engagés et financés, c'est à cette époque que le muret sera construit et le chemin retracé, élargi et empierré. Les travaux coûteront environ 10000 frs, 2276 frs pour la commune, le reste sera fourni par le couvent.* »

**1865** - Le 21 juillet, liste des candidats de l'administration communale :

Crousier Joseph Adjoint, Roux Antoine fils, Vache Jean Pierre, Perrin Joseph, André François père, Privat Benoît, Guigue Jean Joseph, Valadier Claude Maire démissionnaire, Courlas fils de Claude, Priat Léon, Gervais Joseph fils de Claude.

**En 1866**, Rochefort comptait 1164 habitants, 626 femmes et 538 hommes, les rochefortais aux armées ne sont pas comptés.

Les métiers à Rochefort : 2 charpentiers, 1 tonnelier, 1 fabricant de briques ou tuiles et ses 5 ouvriers, 9 maçons, 1 ébéniste, 1 tailleur, 2 couturières, 2 modistes, 6 cordonniers, 3 coiffeurs, 4 boulangers, 2 bouchers, 5 aubergistes, 4 cafetiers, 6 maréchaux-ferrants, 3 cantonniers, 4 épiciers, 1 marchand de bestiaux, 1 portefaix, 1 marchand de tabac, 1 fossoyeur, 1 huissier, 1 médecin, 1 sage-femme, 1 instituteur, 1 garde champêtre, 4 religieux, 2 religieuses, 1 curé.

- Animaux existants dans la commune : 49 chevaux, 111 mules, 37 ânes, 1 vache, 2394 moutons, 95 cochons, 47 chèvres, 143 ruches.

**1867** - Le 7 mars, un acte d'acquisition est passé par les pères Mariste avec la commune de Rochefort par devant M. Dutour, notaire à Rochefort, portant sur un terrain d'environ 79 ares au prix de 1423,80 frs.

Cet achat est destiné à la construction d'un calvaire. C'est l'architecte diocésain M. Revoil, qui sera chargé d'en dresser les plans. M. Mayer, chef de l'Institut de l'établissement de l'art Chrétien à Munich sera chargé de la confection des personnages et tableaux du Chemin de Croix. M. Monier, entrepreneur, bâtira les édicules, M. Cade maître serrurier de Nîmes, sera chargé des portes et grilles.

Les trois personnages, Christ et Larrons, ont coûtés 3400 frs. Les croix, confectionnées par Cristin père et fils serrurier, rue des trois Colombes Avignon, reviennent avec la pose 2409 frs. Chaque édicule ou station coûte, matériaux de construction et sculpture, 2200 frs, non compris le minage ou préparation de l'emplacement, ni les portes en fer. Les tableaux des quatorze stations ont été peints

et faits à Munich, les cinq premiers ont coûtés, rendus à Rochefort, 1378 frs chacun. La chapelle de la Sainte-Agonie a coûté 5000 frs de bâtisse. Les neuf dernières stations faites seulement en 1874 et 1875, ont coûtées chacune environ 2100 frs. Les tableaux 1115 frs pièce. Celui de la Sainte-Agonie, placé en 1877, a coûté port compris 1420 frs. Entre 1873 et 1876, des textes de prières seront peints sous les tableaux de toutes les stations. Le chemin de croix inachevé sera béni le 8 juillet 1869, des croix en bois ayant été mises à la place des édicules manquants.

*« En 1992, une Croix du Calvaire ayant gravement subi les outrages du temps devra être restaurée, un rouleau signé par l'artisan qui a conçu cette croix sera trouvé, il comporte une cinquantaine de signatures. Au cours de la restauration un nouveau document sera introduit dans la croix, voici le texte : Restauration de la Croix du Calvaire - Les intempéries ont endommagé la Croix du Christ. Elle a été restaurée bénévolement par Messieurs : Marcel Roman, de Rochefort du Gard, menuisier à la retraite. Antoine Carrara, à la retraite, beau frère du menuisier, et père du recteur du Sanctuaire - Fait sous le sceau du Sanctuaire de Notre Dame de Grâce, le Père Robert Carrara, étant recteur. En ce vendredi Saint, 17 avril 1992. (Signatures) M Roman, Carrara Antoine, Père Robert Carrara. »*

- Le 20 août, devis des travaux à exécuter. Après huit ans de formalités administratives le projet de percement de l'aqueduc de Sygnargues est en bonne voie. Cet aqueduc qui aura le double avantage d'augmenter le volume des eaux aux fontaines du village et d'assainir une immense plaine (\*), où le plus souvent les blés pourrissent par une trop grande humidité, il sera construit en galerie souterraine sur sept cent mètres dans les terres graviers et argiles qui constituent le terrain à traverser.

*« M. Bègue, architecte du projet, prévoit six mois pour sa réalisation, en réalité il a fallu 6 ans, dans cette histoire le plus incompetent n'est pas celui que l'on croit. Il est plus facile de réaliser un ouvrage avec une plume plutôt qu'avec une pioche !!! »*

(\* ) *Avant la construction de cet aqueduc souterrain, le plateau de Signargues était, durant la période des pluies, un quasi marécage, un effondrement de la voûte verrait le niveau de la nappe remonter le plateau redeviendrait marécage, ce serait certainement dommageable pour les habitations de ce quartier, une visite régulière par des spécialistes de cet ouvrage s'impose, son rôle de drain est devenu indispensable.*

**1868** - Le 4 août, devis de construction d'une école des frères dans l'ancienne filature Dibon-Toulouse. Dans ce devis il est prévu l'installation d'une pompe en cuivre rouge dans la cuisine de l'école des sœurs (*ancien château*) branchée sur un puits situé dans l'angle du jardin. La cheminée de l'ancienne filature sera démolie au début des travaux

**1869** - Le 3 février, les travaux de percement du souterrain de Sygnargues marquent le pas. Les habitants du village n'ont pas envie de passer un nouvel été sans eau, le directeur des travaux public fait un constat impitoyable. Extrait de sa déclaration, il dénonce le maçon de Rochefort qui a pris l'adjudication des travaux :

*« Par son manque de prévoyance et son incapacité plusieurs malheurs étaient arrivés dans la galerie, d'abord lui Marquis s'enterra dans un éboulement, et un autre ouvrier eut le même sort et enfin un troisième ouvrier se tuait.*

*C'était alors vers la fin août, personne ne voulait plus travailler dans cette galerie, vu le peu de précaution que Marquis prenait de ses cintres et de ses étaonnements, au point qu'il réduisit son chantier à quatre ouvriers et des plus incapables, qu'il maintenait là, pour que l'on ne puisse pas dire qu'il avait totalement quitté le chantier, enfin M. Marquis était complètement découragé... »*

Les quelques initiés qui ont visité le tunnel se demandent bien pourquoi il serpente, ce n'était qu'une fantaisie, résultat de l'incompétence du premier maçon.

Notre cher directeur des travaux, M. Bègue nous sort alors un nouvel entrepreneur de son chapeau, le nommé Denoos, tous les problèmes devaient être réglés par sa seule compétence. Mais les problèmes s'accumuleront encore et l'eau ne sera pas là cet été et il faudra en passer six pour avoir la satisfaction de voir couler abondamment la fontaine. Le délai de réalisation donné dans le cahier de charge était de six mois, les travaux dureront six ans, bravo à l'architecte M. Bègue d'Uzès, pour des raisons inconnues à ce jour, ce dernier n'a pas suivi les travaux jusqu'à la fin, il a été remplacé par un autre architecte originaire d'Orange. C'est ce dernier qui apportera des modifications en 1874 à la fontaine principale, initialement mal calculé, un dénivelé insuffisant ne permettait pas d'alimenter correctement tous les quartiers du village.

- Le 4 mai, un courrier daté de Paris par l'Institut des frères des écoles chrétiennes et adressé au maire de Rochefort, désigne comme instituteurs pour diriger la nouvelle école du village, le sieur Point Jean Baptiste et le frère Servandin.

**1872** - Le 2 novembre, Priad Marius maire porte plainte contre le sieur Fabre Philippe domicilié à Belly, ce dernier se faisait tirer l'oreille pour payer son bail de dépaissance de 72 frs, il reçoit un commandement à payer sous 5 jours.

**1873** - Le 15 mai, il est décidé de surélever le système de distribution des eaux pour faciliter l'approvisionnement aux différentes bornes fontaines du village. Une colonne en pierre froide de 2,50 m va être interposée entre la base et le socle fonte de la statue. Dans ce socle un système astucieux de répartition des eaux sera incorporé. Il permet, en outre, de forcer le débit sur un secteur donné du village, en cas d'incendie.

*« La peur du feu à Rochefort est vivace, le village commémore par une procession annuelle un miracle que la vierge aurait accomplie. Preuve de la vivacité de cette croyance, en 1848, la commune réalise une copie du tableau en mauvais état datant de 1745. Ce tableau représente en fond le village en train de brûler et en avant les habitants qui implorent la vierge et l'enfant. Plus récemment, le 9 octobre 1938, une plaque de marbre sera placée pour éviter la perte possible du souvenir. »*

Une modification du réseau est prévue, une colonne de répartition est construite à l'angle de la cour de l'école des soeurs. Deux départs permettent d'alimenter, un robinet dans la cuisine des soeurs, l'autre un robinet dans la cour de l'école des frères.

Les rochefortais, ne se souviennent plus de l'emplacement de ces écoles, quand elle le veut bien la mémoire collective est amnésique. Il est des événements que Rochefort a voulu oublier. André Laget, instituteur laïque, dans son livre sur l'histoire de Rochefort, publié en 1909, fait une impasse surprenante sur cet épisode. Je vous laisse juge :

*« La commune possède un cimetière qui devra bientôt être agrandi. Elle possède aussi, comme toutes les communes d'ailleurs, certaines propriétés bâties : Une mairie coquette et spacieuse qui peut loger un fonctionnaire, deux grands immeubles, servant de maisons d'écoles, l'un ancien «château» l'autre ancienne filature de soie.. .»*

L'épisode suivant n'a pu passer inaperçu à notre instituteur. Dans les locaux de l'école communale des garçons, le 16 octobre 1881 l'adjudication du mobilier laissé par les frères de la doctrine chrétienne sera réalisée. Avant d'être laïque, les écoles des garçons et des filles, (*filature et château*) seront école des frères et école des soeurs !!!

- Le 10 août, adjudication du bail de l'ancienne église, Roux Jean est preneur contre Marin ancien locataire.

**1874** - Le 12 novembre, procès verbal de réception de travaux de la construction de l'aqueduc souterrain de Signargues. Considérant que les dits travaux ont été exécutés par le sieur Marquis, adjudicataire ou par ses sous traitants, conformément aux devis et cahier de charge et suivant les règles de l'Art, déclarons qu'il y a lieu de recevoir définitivement les travaux formant l'objet tant du devis principal que du devis supplémentaire et de solder le dit entrepreneur conformément aux décomptes ci-après. Total de la dépense 22621,37 frs.

**1875** - Le 27 mars, l'abreuvoir pour les moutons établi en diagonale sur la place du lavoir, se compose d'une série d'auges en pierre froide, cimentées les unes aux autres, d'une longueur totale de 14 mètres. Il est alimenté par les eaux perdues de la grande fontaine, amenées par une canalisation spéciale. De l'abreuvoir ces eaux se jettent dans le premier bassin du lavoir, où elles servent au lavage du linge. Cet abreuvoir étant complètement détérioré et perdant toute l'eau qui ne peut plus dès lors arriver au lavoir, il y a lieu de le reconstruire en entier. Mais comme par sa forme rectiligne, il coupe la place du lavoir en diagonale et gêne la circulation, il convient de lui donner une forme elliptique de l'établir dans le prolongement du grand axe du lavoir à une distance de 4 à 5 mètres, il établira ainsi avec le lavoir une certaine symétrie plus agréable à la vue, il sera donc aussi abordable pour les bestiaux et ne gênera en rien la circulation sur la place du lavoir.

- La borne fontaine du Barry devait être construite près du mur de la maison Fauque Hyppolite, à l'abri des vents du nord. Mais ce dernier s'étant opposé d'une manière formelle à ce qu'on établisse contre son mur et l'entrée d'une remise de la maison voisine distante de ce mur, il convient d'établir cette borne fontaine sur la petite place du Barry à 76 mètres plus loin, près de la maison de Crousier Luc. Ce point est du reste le plus central du quartier du Barry et ce n'était que

pour économiser une certaine longueur de canalisation qu'on avait décidé primitivement d'établir cette borne fontaine à la maison Fauque Hyppolite.

**1876** - Le 26 juillet, un projet de construction d'un nouveau Presbytère est proposé par la municipalité *Boulaire*, ce projet n'aboutira pas, une maison curiale sera louée en face de l'ancien presbytère, ce dernier sera réparé et retrouvera ses fonctions il perdure encore aujourd'hui. Il était prévu dans les parcelles 343 d'André Gervais et 344 de Joseph Durand, la municipalité de l'époque ne lésinait pas dans les dépenses pour choyer l'officier du culte, ces parcelles étaient attenantes à la place de l'église.

**1878** - Le 12 mai, Jaume Charles maire, par délibération le Conseil décide de louer au sieur Fleury dit Toulouse, une maison bourgeoise située sur la place publique du village, inscrite à la section D sous le N° 120, composée d'un rez de chaussée, d'un premier et deuxième étage formant un ensemble de 9 appartements (pièces) destiné pour la maison Curiale. Le bail est prévu pour une durée de cinq ans consenti moyennant la somme de 300 frs l'an.

*« Dans cette maison il y aura, au début du XXe siècle, le Café de l'acacia, café blanc tenu par la famille Paoli jusqu'à son départ à Beaucaire, ensuite cette maison deviendra une boulangerie avec Jules Lamblard. C'est toujours une boulangerie, elle est située place du Comte Raymond VI. »*

**1878** - Le 6 août, monsieur le Maire président a dit à l'assemblée en session de mai : « Vous avez voté un crédit au budget additionnel pour l'achat d'une pompe à incendie et comme ce crédit a été alloué par M. le Préfet, je crois dans le but d'éviter des cas fâcheux d'incendie qu'il faut prévenir, le moment est opportun pour faire l'acquisition le plus promptement possible attendu que les ressources communales permettent cet achat et je viens en conséquence vous prier de délibérer à ce sujet. »

Le Conseil désireux de doter la commune d'une pompe à incendie appareil qui est appelé à rendre de grands services à la population de Rochefort en cas d'incendie délibère.

Monsieur Jaume Charles, maire de cette commune est autorisé par le Conseil de faire l'acquisition de ladite pompe à incendie et a traité de gré à gré aux mieux des intérêts de la Commune avec M. Rieux et Cartoux pompier à Avignon.

**1880** - Le 20 juillet, nomination par la préfecture d'une nouvelle institutrice communale, Mlle Borelly Elisa (*sœur Bernardin*) en remplacement de Melle Rouvier (*sœur Henriette*)

- Le 20 septembre, création par la préfecture d'un poste d'institutrice adjointe, Mlle Pascal Louise (*sœur Henri*)

*« C'est probablement la dernière année que des religieux enseigneront dans l'école communale de Rochefort. »*

**1881** - Le 16 octobre, sous la responsabilité de Jaume Charles, maire assisté de M.M. Marin Antoine, Chambordon Joseph, membre du Conseil Municipal et de M. Lafont, Receveur municipal, une vente aux enchères publiques des objets composant le mobilier laissé par les frères de la doctrine chrétienne, appartenant à la commune est effectuée dans les locaux de l'école communale des garçons.

Quatre vingt sept lots seront mis à la vente pour un total de quatre cent six francs cinq centimes, il y avait des planches une brouette, une barrique, matelas, paillasse, poêle, chaudron, lampe à pétrole, chaises, table de cuisine, réveille matin, truelle, balance romaine, 3 parapluies, lime, vase, chandeliers, malle, buffet, couvertures, soufflet, prie-dieu, petit bureau, moulin à café... ce sont les habitants de Rochefort qui se porteront acquéreurs des objets mis à la vente.

*« Il est donc certain que pour l'année scolaire 1881-82, l'enseignement dans l'école communale de Rochefort sera dispensé par des enseignants laïques, par la suite la communauté catholique du village mettra en place une école libre destinée essentiellement aux filles, (les garçons ne feront qu'un bref passage jusqu'à l'âge de 7 ans, après ils iront rejoindre l'école communale) l'enseignement sera donné par des sœurs jusqu'en 1971, leur départ définitif se fera l'année suivante, ensuite l'enseignement sera donné par des laïques, cette école existe encore à ce jour (2004). La première école libre était située dans une maison appartenant à la famille Crousier d'Avignon, rue du marché, par la suite elle sera transférée dans les bâtiments flambants neufs de l'école des Aires construite à la fin des années cinquante. »*

**1882** - Jaume maire, divers projets dont certains ne seront jamais réalisés : Une borne fontaine à la maison Marquès (actuellement XL), ouverture de l'impasse de la place de la fontaine pour la faire déboucher rue de l'église. (*démolition de la maison parcelle 332 qui n'aura pas lieu*)

**1884** - Elections municipales à rechercher.

**1887** - Le 22 mai, réunion du conseil avec Fauque André maire, conseillers présents, Héraud Paul, Fauque Jean, Savonne Justin, Chambordon Joseph, Laurent Théodore, Durand Joseph. Une somme de 700 frs est votée pour l'organisation de la fête du 14 juillet.

*« Cette fête est une obligation, en 1880, Blanchard Maire de Nîmes sera révoqué pour avoir refusé de l'organiser. »*

- Le 14 août, communication du Maire au Conseil, découverte l'hiver précédent de riches gisements de manganèse et de minerai de fer dans la forêt communale. Une mise en adjudication est envisagée.

*« Certains anciens connaissent l'emplacement de cette mine, des vestiges témoins du passé ont marqués jusqu'à une époque récente cet endroit. »*

**1887** - Fauque André maire, adjudication des travaux du chemin du Castellans, Froment Siffren prend l'adjudication, ces travaux seront rondement menés, les dates de paiement, 30 avril et 20 juillet 1888, ne correspondent pas à la réalité au début de l'année 1888, l'entrepreneur demandera un changement de dates.

*« Le maire figurant sur la plaque commémorant cet ouvrage, n'est pas celui qui l'a enfanté, notre petite rubrique est là pour souligner cette anomalie. Sous l'administration du Maire Fauque, l'orthographe du Castellans prendra systématiquement deux L. Tout au long de nos lectures d'archives sont orthographe variera, alors Castelas ou Castellans ? »*

- Le 20 novembre, élections municipales, élus : Charmasson Xavier, Roux Jacques François, Fauque Jean, Chambordon Joseph, Durand Joseph, Laurent Théodore, Gravier Adolphe, Fraissinet Pascal, Héraud Paul, Savonne Justin. Le 4 décembre élection du Maire Roux Jacques et le l'Adjoint Chambordon Joseph.

*« Cette élection partielle, n'est que provisoire, nous n'en connaissons pas les circonstances, une élection définitive aura lieu en 1888. »*

**1888** - Nouveau conseil, Maire, Héraud Paul - Adjoint, Chambordon Joseph - Conseillers, Charmasson Joseph, Durand Joseph, Fauque Julien, Fraissinet Pascal, Gravier Adolphe, Laurent Théodore, Pécout Joseph, Quiot Hippolyte, Roux François.

- Le conseil constate que les cours d'adultes ne sont pas fréquentés, que la somme de 200 frs budgétée à cet effet pourrait être allouée à l'instituteur pour garder les enfants tous les jours jusqu'à six heures du soir, depuis Pâques jusqu'aux grandes vacances. Cela réglerait les problèmes liés au chapardage des fruits et empêcherait les enfants de passer leur temps libre à dénicher des oiseaux dans leurs nids.

- Le 9 juin, suite à une demande de M. de Casteljaou, propriétaire du château de la Rouvière, d'acquérir 100 m3 de pierres provenant de la construction du chemin du Castellans pour la somme globale de 100 frs, le conseil valide cette demande et fixe la date de paiement au 15 juillet, cette somme sera inscrite au budget et le contrat passé le 21 juin.

- M. Castelnau curé de la paroisse, soumet une demande au nouveau conseil, une subvention de 400 frs allouée au ministère du culte pour les cérémonies religieuses, mariages, baptêmes et décès avait été réduite à 200 frs, le curé précédent augmenta alors le prix des chaises ceci provoqua le mécontentement de presque toute la population. Le nouveau curé Castelnau plus conciliant que son prédécesseur demande le rétablissement de la totalité de la subvention et il s'engage à ramener le prix des chaises au taux ancien. Cet accord est approuvé par le conseil.

*« Les chaises louées à l'année étaient réservées aux familles. »*

- Suite à la construction du nouveau « *Chemin Rural du Castellans* » une plaque est apposée sur la maison Jacoby (parcelle 149) avec la liste de l'administration Municipale de l'époque :

Maire, Héraud Paul - Adjoint, Chambordon Joseph - Conseillers, Charmasson Joseph, Durand Joseph, Fauque Julien, Fraissinet Pascal, Gravier Adolphe, Laurent Théodore, Pécout Joseph, Quiot Hippolyte, Roux François.

**1889** - Le 19 octobre, réparations importantes de l'horloge du Castelas par un homme de l'Art M. Chapel Horloger à Avignon. Cette réparation s'élèvera à 160 frs payable au cours du deuxième semestre de l'année suivante, elle sera garantie deux ans.

- Autorisation est donnée au maire par le conseil pour traiter avec M. Rasler négociant à Avignon l'achat de douze fauteuils pour le mobilier de la mairie au prix de trente cinq francs l'un.

**1890** - Le 5 octobre 1890, le maire de Rochefort, Héraud, fait une demande de modification du nom de la commune, en prévision de l'établissement prochain du service du télégraphe, ceci à fin d'éviter toute confusion dans la transmission des dépêches télégraphiques dans la commune avec les autres localités portant le nom de Rochefort.

- Il serait urgent d'ajouter au nom actuel de la commune, un dénomiatif quelconque qui obvierait à cet inconvénient. Le conseil est d'avis d'ajouter au nom de Rochefort le dénomiatif de « du Gard » en sorte que la dénomination officielle de la commune serait à l'avenir de « Rochefort du Gard » qui est d'ailleurs, celle du bureau des postes.

Le 17 juillet 1891, le Président de la République, Carnot signera le décret déclarant : La commune de Rochefort (*Canton de Villeneuve-les-Avignon*) portera à l'avenir le nom de Rochefort du Gard.

« Douze communes en France portant le nom de Rochefort : Rochefort sur Mer (*Charente-Maritime*) - Rochefort (*Côte d'Or*) - Rochefort (*Savoie*) - Rochefort-sur-la-Cote (*Haute Marne*) - Rochefort-du-Gard (*Gard*) - Rochefort-sur-Loire (*Maine et Loire*) - Rochefort-Montagne (*Puy-de-Dôme*) - Rochefort-sur-Menon (*Jura*) - Rochefort-Samson (*Drôme*) - Rochefort-en-Terre (*Morbihan*) - Rochefort-en-Valdaine (*Drôme*) - Rochefort-en-Yvelines (*Seine et Oise*). Une treizième commune s'appelle St Bonnet de Rochefort (*Allier*), il convient de les différencier pour le service des postes. »

- Le 10 décembre, devis de 3800 frs pour la réparation de l'église en voici le descriptif :

- Il est prévu des fouilles contre les faces extérieures des murs de l'église, sud, soit 27m x 1m x 1m, nord, soit 27m x 1m x 1m et l'ouest, soit 18m x 1m x 1m, remplissage des fouilles par du béton au mortier de chaux hydraulique de Lirac fabriqué avec du gravier provenant du quartier de la grave dans Rochefort, pavage en forme de caniveau posé sur le béton entourant les murs sur, ouest et nord.

- Des fouilles pour la pose du carrelage seront réalisées dans les deux nefs latérales, soit 34 m<sup>2</sup>, sous la tribune, soit 33m<sup>2</sup>, et le cœur, soit 18m<sup>2</sup>.

Les 85m<sup>2</sup> de carrelages seront réalisés en carreaux mosaïques provenant des fabriques de Mme Vve Reynaud à Narbonne.

Sur la façade côté est 11m de bordures de trottoir seront réalisées en pierres de taille soit largeur 35cm hauteur 20cm longueur 11mètres.

- Les lésardes seront piquées garnies et enduites au plâtre blanc.

- Pose de 3 tirants d'une longueur de 10 mètres.

- Découverte de la toiture et vérification de 20m<sup>2</sup> de charpente.

« Cette réparation due à une malfaçon de la construction originale ne suffira pas, une seconde restauration sera réalisée en 1931 par la municipalité Odoyer. Le sol sur lequel est bâtie notre église est sédimentaire, les murs n'ayant aucune assise solide s'écartaient sous le poids de la toiture, il faudra surélever la nef centrale pour appuyer la toiture sur des poutres posées sur les murs. »

**1891** - Le 14 juin, Héraud Paul maire, un projet d'agrandissement du cimetière est envisagé, il s'élève à 7000 frs, il est prévu de le financer par la vente de coupes de bois. Une demande de vente extraordinaire de 45 ha de coupes est formulée à l'administration supérieure.

- Même séance, la création d'un bureau Télégraphique est décidée, les dépenses ne pourront être complètement acquittées que par les ressources du budget 1892.

« Ce télégraphe installé à Rochefort est un Télégraphe électrique Le télégraphe optique de Chappe, avec ses fameuses tours est beaucoup plus ancien, son réseau en étoile depuis Paris ne desservait que 29 villes reliées entre elles par un réseau de 5000 Km parsemés de 534 stations relais, la liaison Montpellier Avignon sera mise en place en 1832 elle fonctionnera jusqu'en 1853, date à laquelle le système électrique Morse signe son glas, à cette époque les moulins de Rochefort fonctionnaient encore, ils ne seront donc jamais des relais télégraphiques !!!

*Le télégraphe électrique de Samuel Morse remplacera le télégraphe optique de Chappe mais ce n'est qu'avec le système Baudot, adopté par l'administration à la fin du XIXe siècle, que la banalisation de ce moyen de communication moderne sera réalisée dans les communes rurales. Le télégraphe installé à Rochefort en 1891 est donc le Télégraphe électrique d'Emile Baudot, sa mise au point date de 1878. L'émetteur possédait un clavier à 5 touches, il utilisait un codage binaire avec un principe de multiplexage ce qui permettait un débit moyen de 60 mots à la minute, à la réception le texte s'imprimait sur un ruban. En France, ce système restera en usage jusqu'au début des années 50. »*

**1892** - Le 15 mai, Conseil nouvellement élu, Héraud Paul, Charmasson Joseph, Laurent Théodore, Fauque Julien, Laget Joseph, Pécout Joseph, Quiot Hippolyte, Charmasson Louis, Charmasson Xavier, Clément Mathurin, Coulomb Xavier, André Joseph. Election du maire Héraud Paul, élection de l'adjoint Laurent Théodore.

**1896** - Le 17 mai, Conseil nouvellement élu, Bernard Joseph, Guigue Joseph, Granier Saturnin, Roux Jules, Durand Joseph, Boulaire Germain, Laget Gabriel, Fauque Jean, Pujolas Louis, Nebou Jules, Lamblard Alexis, Marin Antoine. Election du maire Roux Jules au second tour, élection de l'adjoint Durand Joseph au troisième tour.

**1900** - Le 8 avril, suite à une circulaire préfectorale du 23 mars proposant le branchement de la commune au réseau téléphonique gardois, le Conseil précise que la commune est déjà pourvue du service télégraphique assurant le service de la communication, le conseil émet un avis non favorable et rejette la proposition.

- Le 1 juillet, installation de la nouvelle municipalité, les élus des élections du 17 juin, Jaume Charles, Charmasson Thomas, Lamblard Jules, Vache Jean, Maisonneuve Georges, Fauque Jean, Chambardon Louis, Charmasson Joseph, Granier Saturnin, Fraissinet Pascal, Clément Mathurin, De Casteljau Georges. Clément Mathurin est élu maire et Charmasson Thomas adjoint.

**1901** - L'administration des Postes et Télégraphes invite le Conseil à installer le Bureau des postes dans un local plus vaste et mieux aménagé que le local actuel, M. le Maire expose en outre que Mme Perrin, receveuse des postes à Rochefort s'engage à aménager à ses frais un local lui appartenant, situé à côté de l'église et répondant aux exigences du service, le Conseil et le Maire donnent un avis favorable à cette proposition et invite l'administration des Postes à approuver ce projet.

*« Il est probable que l'administration des Postes n'a pas donné suite à cette proposition, il n'y a rien dans la mémoire des anciens ni dans les papiers qui pourrait situer le Bureau de Poste à côté de l'église, lors des dénombremens de 1911 et 1921, Madame Perrin est receveuse dans le local des Postes Télégraphe et Téléphone, situé en face la Mairie (parcelle 70-71), ce dernier est connu de tous les anciens rochefortais. »*

- Le 19 mars 1901, mémoire à l'appui d'un projet de reconstruction du mur de soutènement du chemin du Castellas, éboulé à la suite des fortes pluies de la fin du mois de janvier 1901. « ...Le mur dont il s'agit n'avait pas une épaisseur suffisante pour soutenir les terres du chemin, étant donné qu'il n'y avait guère du mortier que sur le parement ; Sa chute était presque inévitable. Il en serait de même des portions encore intactes si l'on ne faisait dès maintenant des travaux de consolidation. Le projet que nous avons l'honneur de soumettre au conseil municipal de Rochefort du Gard prévoit la reconstruction de toute la portion écroulée avec des épaisseurs convenables, et, de plus, la construction d'une douzaine de contreforts pour renforcer le mur existant. Le détail estimatif fait ressortir une dépense totale de 1200 frs... »

Nota, il existe quelques cartes postales anciennes qui représentent ce mur sans les contreforts, autre remarque dans ce texte le nom du Castellas s'écrit encore avec deux « L », plus tard... on ne sait pourquoi ! il en perdra un.

- Le 23 décembre, M. Roux conseiller municipal propose de supprimer les processions dans le territoire de la commune, après un cours débat il est décidé de procéder à un scrutin secret, pour la suppression 6 voix , contre 4 et un nul. En conséquence le Conseil émet un avis d'interdiction des processions.

*« Dans les années cinquante des processions religieuses continueront à se faire, à Rochefort, sur la voie publique.»*

- Même séance, position du Maire et du Conseil Municipal au sujet de la Crise Viticole.

Une lettre du Conseil Municipal de Cruviers Lascours invite le Conseil de Rochefort à prendre une délibération sur la crise viticole et avec M. M. de Casteljou et Maisonneuve conseillers municipaux ayant assistés à la réunion de la fédération du Sud Est de Montpellier ils rejettent à l'unanimité le projet Augé, et insistent pour que seule la loi relative à la répression des fraudes actuellement pendante devant le parlement permettra la relève de la viticulture.

*« Tout ceci n'est qu'un vœu pieux, nous sommes en 1901 et la crise viticole ne fait que commencer, elle débouchera dans le midi sur les manifestations viticoles de 1907, cet événement très grave provoquera des morts, le tocsin sonnera dans la plupart des villages viticoles. Comment en est on arrivé là, cinq ans se passent et la révolte gronde le gouvernement ne prend que des mesures maladroites, il abaisse les taxes sur le sucre en 1903, cette mesure laxiste permet aux agriculteurs d'augmenter leurs récoltes, mais à plus malin, malin et demi, certains feront du vin avec cette recette pour le moins sulfureuses : 1 kg l'acide tartrique, acide citrique et acide sulfurique, on jette dessus un litre d'eau froide pour éviter l'explosion (!) on rajoute 60 litre d'eau bouillante, on agite avec un bâton en incorporant 100 kg de sucre, il faut remuer une demi heure, ce sirop mélangé à 6 hecto de vin peut être délayé 2 ou 3 fois, un ajout d'arôme artificiel, Bordeaux ou Bourgogne permet de lui donner un semblant de goût. Cette recette était publiée dans certains journaux de l'époque nul doute qu'elle a due inspirer pas mal de gens avides de profits faciles, en attendant le vin issu de la grappe ne se vend plus.*

*Il y a tout de même un espoir la première cave coopérative viticole verra le jour cette année là à Maraussan dans l'Hérault, (elle a fêté son centenaire en 2001 et avait à cette date, 1880 adhérents, avec 436 000 Hecto produits annuellement elle est aussi la première coopérative par son volume !!!) mais pour Rochefort il faudra attendre encore un demi siècle. »*

**1902** - Le 13 mars, M. le maire ouvre la séance et soumet au Conseil une demande d'autorisation faite par les religieuses de l'ordre de la Charité, dites sœurs de Besançon, pour le maintien à Rochefort de l'école privée des filles dirigées par elles.

Il est procédé à un vote public, chaque conseiller à l'appel de son nom donne son avis sur la demande :

Clément Mathurin	Maire	contre
Charmasson Thomas	Adjoint	contre
De Casteljou Georges		pour
Maisonneuve Georges		pour
Chambardon Louis		pour
Charmasson Joseph		contre
Roux Richard		contre
Fauque Jean		contre
Trinquier		contre
Granier Saturnin		contre
Lamblard Jules		pour
Vache Jean		pour

Par 7 voix contre 5 la demande est rejetée.

*« Nous savons que l'école privée ne s'est créée qu'après 1881. Lors du dénombrement de 1911, deux institutrices privées, sont recensées à l'emplacement de l'ancienne école des sœurs. Nous avons très peu de renseignements sur cette école privée, par définition étant du domaine privé il n'y a que la relationnel entre la mairie et l'école qui est disponible aux archives communales. Pour qu'elle trouve la place qu'elle mérite dans cet historique, il faudrait que les personnes qui détiennent des dossiers se fassent connaître, nous sommes prêt à les numériser sur place pour en faire une sauvegarde, préserver et faire reconnaître cette mémoire. »*

- Même séance, la construction d'un pont traversant la roubine sur le chemin communal des Merveilles et allant à la terre de Fichet est demandée par plusieurs propriétaires, le syndicat de l'étang prenant en charge les frais de la construction de ce pont le Conseil donne un avis favorable.

- Monsieur le Maire fait connaître au Conseil qu'il a reçu de M. Pallejay la proposition d'entrer pour un tiers dans la dépense occasionnée par la construction d'un *pouceau* pour l'écoulement des eaux du moulin à huile des frères Fauque.

*« Ce moulin était situé 2 rue de l'église (parcelle 372) maintenant il y a le restaurant Le Paséo. Avant la guerre de 14 ce moulin avait une meule actionnée par un cheval, la presse elle, fonctionnait à l'huile de coude, les costauds du village s'y faisaient les muscles !!! Le moulin a fonctionné pour la dernière fois pour la récolte de 1955 ; en février 1956, suite à un hiver rigoureux, tous les oliviers*

*seront gelés. Il devait être modernisé pour la saison suivante. Son local était le lieu de rencontre des rochefortais, après les longues soirées d'été à discuter sur le banc de la mairie, l'automne venu, il offrait un abri propice pour prolonger les soirées qui n'étaient pas encore meublées par la télé ; certains anciens ont encore en souvenir cette odeur agréable d'olives écrasées. »*

**1904** - Elections municipales : Clément Mathurin maire, Fauque Julien, Fauque Alexis, Trinquier Jean, Granier Saturnin, Etienne Jean, Clavel Auguste, Jaume, Roux, Pécoup, Correnson.

**1905** - Le 28 mars, après lecture du texte de la loi du 28 décembre 1904 relative au monopole des inhumations, le Conseil décide de prendre à la charge de la commune le service extérieur des inhumations, tant pour les obsèques religieuses que pour celles dépourvues de caractère confessionnel.

- Le 14 mai, Clément maire, décision du Conseil, madame Léonie Queyranne sage femme à St Laurent des Arbres, présente dans la salle est autorisée à faire ses propositions relativement au service de l'accouchement dans la commune. Elle habitera à Rochefort, assurera les accouchements à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, recevra des familles 10 frs par accouchement, de plus la commune lui donnera une indemnité annuelle de 300 frs et une indemnité annuelle de loyer de 40 frs.

- Même séance, le Conseil rejette une note de M. Bayle Horloger à Avignon pour la réparation de l'horloge du Castelas s'élevant à la somme de 160 frs, elle paraît trop exagérée.

- Le 25 juin, le marché aux fruits n'existe plus depuis quelques années, considérant que la pratique actuelle de gré à gré entre les acheteurs et les agriculteurs se fait sans règle ni contrôle, les acheteurs imposent leur prix. Le marché de Rochefort sera donc ouvert à partir du dimanche 26 courant. Monsieur Christophe Alexandre sera chargé de remplir les fonctions de peseur public et il sera rétribué par la commune. Des droits de 5 centimes par corbeille de moins de 40 kgs et 10 centimes au dessus seront perçus. Les conseillers Fauque Alexis et Charmasson Félix seront chargés de surveiller le marché.

- Le 7 novembre, M. Clavel Jean demande « le déplacement du réverbère qui est placé devant le Café du Cours, et qui ne s'allume pas et qu'il soit déplacé au coin de la rue de la pompe et de la ruelle longeant sur son derrière le jardin de Pallejay ». Avec deux lanternes rajoutées, une à la maison Durguin, l'autre sous le Barry, l'éclairage public comportera 15 lanternes. Une mise en adjudication de l'éclairage est faite pour la période du 1 décembre au 31 mars pour la somme de 200 frs.

**1906** - Le 28 janvier 1906, élections partielles de 4 conseillers : Laurent Théodore, Charmasson Joseph Simon, Jaume Etienne, Clavel Jean. Le 7 février élection du maire Roux Richard et de l'adjoint Jaume Joseph.

*« Détails juridiques de la suite donnée à cette élection, une décision du Conseil d'état en date du 25 février 1907, confirmera l'annulation des opérations électorales du 28 janvier 1906 »*

- Le maire donne connaissance au Conseil d'un appel du Comité Nîmois constitué à Nîmes pour l'érection d'un monument à Bernard Lazare, il décide de s'associer à l'œuvre pour la somme de 10 frs.

*« Bernard Lazare, né à Nîmes, journaliste Parisien, prendra le premier en 1896 la défense du Capitaine Dreyfus. Il décèdera le 2 septembre 1903 à l'âge de trente-huit ans sans laisser aucune fortune. Une souscription sera ouverte pour lui ériger un monument dans sa ville natale. Il sera édifié à l'entrée Est du jardin de la Fontaine. Quelques semaines plus tard, le 14 juillet 1909, une main inconnue, casse à coups de marteau le nez de Bernard Lazare Par la suite la statue profanée sera connue à Nîmes sous le nom de « Desnasa ». Cette dernière sera dynamitée selon certains ou bien démontée selon d'autres pendant l'occupation allemande. Les restes du monument seront conservés dans un entrepôt. Après la guerre en 1949, ils seront incorporés dans la construction de la pyramide des héros et martyrs du combat pour la liberté, boulevard Jean-Jaurès. Une plaque commémorative sera apposée sur la façade de sa maison natale, 2 rue de Bernis à Nîmes, en 1995. »*

- Le 29 octobre, vote d'un crédit, budget 1907, pour le pavage du passage du « Lavadas » à l'angle de la bergerie Martin et la maison Jaume.

- Même séance, mise en adjudication pour une durée de 5 mois (*du 1er novembre 1906 au 31 mars 1907*) le l'éclairage et l'entretien des 16 lampadaires pour une somme de 225 francs. La seizième lanterne est installée à l'angle du jardin de Laurent Anselme au carrefour du « *Valadas* ». Laurent Théodore et Jaume constitueront la commission chargée de surveiller le respect du cahier de charge.

- Le 20 décembre, l'administration des Postes, accepterait la proposition de la municipalité datée du 19 décembre, consistant en un local pour le bureau des Postes. Le local qu'elle occupe actuellement est loué à M. Gervais, il est résiliable à partir du 1er janvier 1908. Il est précisé que le prix de la location ne pourrait excéder les 250 frs, somme de l'actuel Bail, elle demande les plans de cet immeuble et réserve l'acceptation de cette location à la conformité des locaux de cet ancien Presbytère.

En ce qui concerne la demande de modification des heures d'ouvertures des dimanches et jours fériés, le plus grand nombre des municipalités ont adoptées la fermeture des bureaux à 10 heures du matin ces jours là.

**1907** - Le 5 janvier, le maire et le Conseil doivent désigner un cantonnier pour occuper un emploi créé sur les chemins vicinaux, il y a 5 candidats. D'après l'Article 3 du règlement du 30 juillet 1862, il faut pour être Cantonnier : - Avoir satisfait au règlement sur le recrutement de l'armée - Ne pas avoir plus de 40 ans - N'être atteint d'aucune infirmité qui puisse s'opposer à un travail journalier assidu - Être porteur d'un certificat de bonnes vies et mœurs, seul Firmin Fauque se trouve à remplir ces conditions, il est embauché.

- Le 28 janvier, suite à une circulaire du Préfet datée du 10 décembre 1906, invitant les communes propriétaires des Presbytères à décider de l'emploi provisoire de l'immeuble, le maire invite le Conseil à décider de quel emploi il y a lieu de faire du Presbytère. Le Conseil décide de reprendre possession de cet immeuble et de faire des propositions fermes à l'administration des postes pour y installer le Bureau des Postes. Le 5 mars suivant, cette dernière répond, après examen du projet il s'avère que ce local ne permet pas l'installation de façon satisfaisante du local des postes et du logement du postier.

*« Nous n'avons pas l'absolu certitude de l'emplacement de la Poste en 1907, mais au dénombrement de 1911, elle se trouve à côté de la Boucherie Martin, place de la mairie, propriété privée elle sera rachetée par la commune en 1927. »*

- Ce même 28 janvier le Maire communique au Conseil une circulaire de M. le Directeur des Postes du Département, ce dernier demande l'avis du Conseil sur la réduction des heures d'ouverture du bureau des poste les dimanches et jours fériés. Le conseil refuse cette mesure et veut maintenir le statu quo.

*« Pauvre Postier !!! Cette forme d'égoïsme peut paraître d'une autre époque ; de nos jours jouir de loisirs les dimanches et jours de fériés semble naturel ; travailler ces jours là devrait être une exception une nécessité de service. Alors pourquoi y a t'il de plus en plus de magasins ouvert le dimanche et n'ayant aucune de ces activités ? L'histoire n'est qu'un éternel recommencement !!! »*

- Le 17 février, le curé Bascoul fait une demande de jouissance au Conseil, de l'église pour une durée de 18 ans. Conformément à la circulaire Préfectorale du 5 février 1907 la demande est acceptée.

- Le 13 mai, le sous Préfet communique une décision du Conseil d'état en date du 25 février 1907, confirmant l'annulation des opérations électorales du 28 janvier 1906.

- Le 28 octobre le conseil municipal considérant l'intérêt pour tout le midi, de l'exécution des canaux d'irrigation dérivés du Rhône, émet le vœu que le gouvernement et les pouvoirs publics soutiennent comme elle le mérite l'initiative du gouvernement qu'il vient de constituer, en vue de l'étude et la réalisation des canaux d'irrigations.

*« C'est le retour de l'Arlésienne de la troisième République, quand l'instituteur de Rochefort, André Laget, éditera en 1909, sa monographie de Rochefort du Gard, il émettra un vœu pieux, la réalisation du projet des Canaux du Rhône, voici un extrait de son livre:*

*« Aussi, la fertilité du sol serait-elle considérablement accrue si les pouvoirs publics faisaient passer dans le domaine de la réalité l'un quelconque des projets de canal latéral au Rhône; projets qui tous*

*comprennent dans leur tracé le territoire de la Commune. Il n'y aurait plus alors de sécheresse à craindre, et on ne verrait plus se renouveler des années de pénuries, comme celle de 1906. »*

*Le jeudi 8 juillet 1909 aura lieu, au grand théâtre de Nîmes, sous la présidence de M. le maire de cette ville une conférence sur les canaux...*

*En effet cette année là, le projet des canaux du Rhône est remis sur les rails, mauvais jeu de mots si on connaît un tant soit peu la chronologie de ces événements: (les premiers projets des canaux du Rhône sont navigables, ils rentrent donc en concurrence avec les PLM, Etat dans l'Etat sous la troisième République).*

*C'est en 1879 que la loi déclarant les canaux du Rhône d'utilité publique a été votée, une loi desdits canaux sera votée par la chambre en 1881. A cette date le grand projet dit « Dumont » verra le jour. Il prévoyait entre autre au niveau local, des surfaces à irriguer gérées par 21 Syndicats, Rochefort fera partie du huitième avec : Roquemaure, Lirac, St Geniès, Montfaucon, Sauveterre et Tavel.*

*De tous les projets envisagés un seul sera réalisé dans les années 1950 par Philippe Lamour, le canal du Bas Rhône. »*

- Même séance, la mise en adjudication de l'éclairage public n'ayant rien donnée, le Conseil décide d'assurer ce service en régie. La commune donnera 1,25 frs par jour d'éclairage à une personne qui sera chargée d'allumer les 16 réverbères, on lui fournira le pétrole que le Maire sera chargé d'acheter pour le compte de la commune.

*« La charge de l'éclairage n'intéressait personne, les conditions étaient dures et la rémunération maigre. Tous les jours, du 1er novembre au 30 mars, il fallait parcourir le village à la nuit tombée avec une lourde échelle en bois (plus 5 mètres), malgré le vent, la pluie et la neige, au petit matin même tournée pour l'extinction. Notre adjudicataire se retrouvait donc avec toutes ses nuits écourtées. Pour trouver malgré tout une personne volontaire à vil prix, la municipalité nommera, comme volontaire d'office, un employé municipal lors de l'embauche, ce dernier contraint ne pouvait refuser, comme quoi le confort des uns n'était pas forcément celui des autres. »*

- Même séance, M. Jaume Auguste s'est plaint du passage devant ses immeubles des eaux provenant du moulin à huile de M. Boulaire Jean. Ces eaux dégagent des odeurs qui sont désagréables pour les habitants du voisinage, de plus elles polluent les puits qui se trouvent à proximité. Il demande au Conseil une intervention pour obliger M. Boulaire à canaliser les eaux en traversant la route qui longe son moulin pour rejoindre de fossé nord de cette même route. Le Conseil acquiesce à cette demande et va demander l'autorisation de traverser la route à l'administration.

*« Ce moulin était situé à droite de la route de Remoulins à Roquemaure, juste avant le feu du vieux chemin de Notre-Dame, ce Boulaire était auparavant maréchal, son atelier se trouvait à droite de l'église, maison Gagnère (parcelle 357). Il aura un malheureux accident en allant rendre visite à sa famille d'Estézargues, on l'a retrouvé mort coincé sous sa jardinière sur la route juste avant d'arriver au croisement de la nationale. »*

- Un crédit de 250 frs est ouvert sur le budget de l'année courante, (l'accord du Préfet est demandé), pour l'achat d'un tuyau pour la pompe à incendie.

*« Cette dernière très bien restaurée est exposée dans l'entrée de la Mairie. »*

- Le 24 novembre, Délibération du Conseil Municipal, Roux Richard maire, présents : Roux, Jaume, Etienne Jean, Correnson, Pécoup, absents : Granier, Trenquier, Fauque. Une demande d'autorisation est faite à l'administration forestière pour laisser recéper les habitants de la commune, des cèpés de chênes verts séchés par suite de la sécheresse de l'été 1906, dans les quartiers de La Masse, Panissière, Agranès et Plaine Verte.

**En 1908** Rochefort comptait 837 habitants, répartition par quartiers :

Agglomération, 618 h - quartier Notre Dame, 53 h - quartier de la Bégude 55 h - quartier de l'étang, 10 h - quartier de la Fayssette, 9 h - quartier de la Rouvière, 9 h - quartier de Bel Air, 5 h - quartier de Montibuis, 2 h - quartier de Belly, 8 h - quartier de Panissière, 2 h - quartier du Four à chaux, 6 h.

Depuis le précédent recensement en 1901, le village a perdu 5 habitants.

- Animaux existants dans la commune en 1906 : 121 chevaux, 92 mulets et mules, 11 ânes, 4 vaches, 1765 moutons, brebis ou agneaux, 70 porcs et 30 chèvres.

- Le 7 mars, cession à titre gratuit de la part de la commune et pour une durée de 9 ans, à l'administration des eaux et forêts d'un terrain situé en bordure du chemin N° 11 allant à Valliguières, situé à la borne 7,5 Km, cette dernière désire construire un bassin de 6m de long, 5m de large et 3m

de haut. La commune se réserve le droit de prendre de l'eau dans le bassin en cas de travaux qui seraient effectués dans la forêt. Sauf renouvellement et à l'expiration des délais le réservoir deviendra propriété de la commune.

- Le 17 mai, suite aux élections municipales Roux Richard est élu maire, son conseil : Velay Gustave, Roulet Auguste Antoine, Jean Etienne Agricol, Charmasson Félix Xavier, Gravier Marius, Roux Antonin, Correnson François, Jaume Joseph, Beaume Germain (adjoint), Trinquier Jean, Clavel Gustave.

**1909** - Le 4 janvier, Roux maire, chute de cloisons dans les chambres de l'école des garçons, l'appartement est de ce fait rendu inhabitable, l'instituteur a dû déménager le mobilier et coucher dans la salle à manger en attendant que les réparations soient effectuées. Montant des réparations prévues par l'architecte de Saze Bex, 285 frs.

Le maçon Bertin Langlade accepte de faire les réparations pour 260 frs.

- Le 14 mars, session extraordinaire du conseil municipal, lecture d'une lettre du Sous Préfet en date du 8 février, relative à une offre de location du presbytère faite par M. Bascoul, ancien desservant (curé) aux prix de 200 frs par an, mais à condition que les réparations ne lui incombent point. La question est soumise au vote.

- Velay Gustave, Jean Etienne, Roux Richard (*le maire*) votent non.

- Roux Antonin, Correnson François, Jaume Joseph, Beaume Germain, Trinquier Jean, votent oui.

- Clavel Gustave s'abstient.

Le conseil a voté majoritairement oui, un bail de neuf ans est passé, le premier blanchissage sera fait par la commune, l'entretien sera à la charge du locataire, les grosses réparations restent à la charge de la commune.

- Le 16 mars, le conseil municipal vote à l'unanimité, une gratification de 25 frs à Laget André pour sa monographie de Rochefort du Gard.

*« Ce dernier né au Pompidou (Lozère), en 1878, fils de M. Laget Paul, ancien maire du Pompidou. Ecole Normale de Nîmes. Instituteur au Grau-du-Roi, Aigues Mortes, directeur d'école à Rochefort du Gard et à Moussac. Instituteur adjoint à Nîmes, rue d'Avignon et à l'école d'application. Mobilisé de 1914 à 1917. Ancien Secrétaire de l'Amicale des Instituteurs du Gard, ancien Vice-président de la Société de Secours Mutuels, Président de l'Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Normale. Chevalier du Mérite Agricole. Officier de l'Instruction publique. »*

- Le 21 avril, M. Béchard, nouveau curé de Rochefort offre de louer la cure au lieu et place de M. Bascoul parti curé à Sommières.

- Même séance, le maire demande à son Conseil s'il n'y aurait pas lieu de remplacer M. Clavel Auguste dans son emploi de cantonnier. Considérant que Clavel Auguste bien que tout dévoué est d'un âge avancé ce qui ne lui permet pas de remplir ses fonctions avec toute l'énergie nécessaire. *« Né en 1832, il a donc 77 ans !!! mais pour lui la vie active n'est pas terminée, on le retrouve qualifié d'ouvrier bûcheron, dans le dénombrement de 1911, hé oui la retraite à 65 ans n'était pas encore votée !!! il fallait bien qu'il vive avec Marie Granier son épouse, dans sa petite maison quartier de la place. »*

La Conseil prend la décision de le remplacer par Clavel Marius, ce dernier touchera un traitement annuel de 600 frs. Le Conseil décide de charger M. Clavel Marius de l'éclairage public, il aura à sa charge la fourniture du pétrole, l'entretien et le fonctionnement des lampes, il touchera pour cela 250 frs.

- Le conseil délibère sur la période d'ouverture du marché aux fruits, il sera ouvert tous les jours à midi à partir du 27 mai.

- Le 6 juin, lecture est faite d'une circulaire du sous Préfet qui propose de relier Rochefort au réseau départemental du téléphone. Après lecture du dossier, considérant que les avantages qui découleraient de l'installation du téléphone ne sont pas proportionnés aux charges qui incomberaient à la commune le Conseil rejette la proposition.

- Le 21 Juillet, M. Firmin Fauque, cantonnier sur les chemins vicinaux ayant donné sa démission, il y a lieu de remplacer cet ouvrier, parmi 3 candidats, le conseil décide de porter son choix sur Panet Bénony.

- Le 7 septembre, Roux maire, lecture en séance de la circulaire du Préfet en date du 23 août, concernant l'extension du réseau téléphonique départemental. Le Conseil considérant que l'installation du téléphone à Rochefort ne représente aucun caractère d'urgence, que le télégraphe suffit amplement aux besoins locaux, il n'y a pas lieu de relier Rochefort au réseau téléphonique départemental.

**1910** - Le 29 janvier, Roux Richard maire, une série d'orages durant l'été 1909 à complètement détruit et dévasté le chemin vicinal N° 30, il y aurait lieu de faire procéder immédiatement à un empierrement, la municipalité demande un secours financier à l'administration départementale.

- Le 20 février 1910, assemblée générale pour la mise en place des statuts de la Société de Secours Mutuel des enfants de Rochefort du Gard. Elle a pour but de donner des soins, médecin et médicaments aux sociétaires malades, payer des indemnités pendant le temps de leur maladie, pourvoir d'une manière convenable à leurs funérailles, accorder un secours aux infirmes, ce montant étant fixé par le Conseil d'administration.

Président, J Teissier - Vice Président, Z Héraud - Secrétaire, E Paoli - Secrétaire Adjoint, Joseph Velay - Trésorier, Albert Boulaire - Trésorier Adjoint, Xavier Charmasson - Administrateurs, S Carret, A Laurent, H Quiot, G Velay.

*« Ces statuts sont très détaillés, ils comportent dix chapitres et cinquante deux articles. La Sécu n'existant pas la Communauté de Rochefort définit ainsi les bases d'une solidarité contrôlée, pas de tricheurs...le médecin et le pharmacien sont désignés par le Conseil d'administration...pas de médicaments sans ordonnance...un visiteur est choisi par le Conseil parmi les membres participants. Lorsque le visiteur reçoit un avis qu'un sociétaire est malade, il est tenu de se rendre au domicile de ce dernier dans les douze heures, pour faire venir un médecin s'il n'est pas encore venu, et faire constater la maladie. Par la suite il doit le visiter au moins deux fois par semaine... »*

- Le 11 septembre, suite à la démission du maire Richard Roux, le conseil procède à une élection, Beaume Auguste, est élu maire avec 7 voix sur 7, et Correnson François élu aussi avec 7 voix sur 7, tout le conseil était présent, sauf Roulet Auguste Antoine.

*« Beaume Auguste sera le maire de la guerre de 14, il aura la pénible tâche de communiquer les avis de décès des militaires morts pour la France. Trente sept enfants du pays trouveront la mort dans ce conflit. »*

**En 1911** Rochefort comptait 776 habitants - 259 maisons - 239 ménages,

*« Une édition spéciale sur les habitants de Rochefort, donne un aperçu sur l'évolution des familles ; il comprend entre autre la liste des chefs de famille de la commune ainsi que les métiers en 1802 ; pour l'année 1911, la liste complète des habitants, par quartier et par maison, avec la date de naissance, le lien de parenté, le lieu de naissance, la nationalité et le métier ; il donne aussi la liste des inscrits lors les élections de 1912 et l'intégrale du recensement de 1921, ce dernier étant tout de même moins détaillé et rigoureux que celui de 1911. C'est un outil incontournable pour toutes les personnes ayant eu de la famille à Rochefort et désirant faire des recherches généalogiques. La liste intégrale de ces habitants sera disponible dans la brochure -Les gens de Roca-Fortis-. »*

- Le 15 février, vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1910, prescrivant la main levée du séquestre mis sur la chapelle de Notre-Dame des Grâces, seule la commune de Rochefort étant propriétaire de la chapelle peut faire un emploi utile de l'immeuble dont-il s'agit.

- Même séance, un décret porte attribution à la commune de Rochefort des immeubles formants les dépendances de la chapelle de Notre Dame de Grâce. Un bail est consenti suite à une lettre du 1er mars dans laquelle l'ancien locataire, M. Petitalot prêtre du culte catholique (*chanoine, supérieur des chapelains du Sanctuaire*) fait des offres nouvelles, la durée du bail sera portée à 18 ans à compter du 15 février 1912, le montant annuel du bail est fixé à 700 frs.

*« Le Chanoine J. B. Petitalot n'est pas un inconnu pour ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre village, il est l'auteur du livre « Notre Dame de Rochefort du Gard depuis Charlemagne jusqu'à nos jours », édité en 1910, par la Librairie Catholique.*

*Ce bail est la fin d'une situation rocambolesque qui découlait de la loi du 13 avril 1908 qui distribuait les édifices religieux aux collectivités, la situation n'étant pas claire une mise sous séquestre avait été prononcée, en effet l'hospice d'Uzès détenait une rente annuelle de trois cent francs, il fallait que la commune se porte garante de cette dette. D'autres soucis juridiques se posent les terrains et bâtiments étant compris dans le patrimoine de l'ancien grand séminaire de Nîmes, le département pouvait invoquer un droit de priorité pour revendiquer la possession des biens, ce dernier renonçant expressément à toute attribution, la commune se retrouve donc seule propriétaire, un bail raisonnable peut être passé avec le chanoine Petitalot.*

*Par la suite une évolution importante modifiera cette situation, après 1942 le maire Théodore Guigue et son Conseil cèderont Notre-Dame à l'évêché de Nîmes, le chemin ainsi que la place du Sanctuaire resteront propriété de la commune. »*

**1912** - Le 4 mai, Beaume maire, liste électorale, 351 électeurs hommes de plus de 21 ans.  
A la clôture du scrutin, 207 votants sur 351 inscrits

- Le 5 mai, élections municipales : Teissier Jean, Vivet Julien, Beaume Germain, Dibon Pierre, Labourel Michel, Sorbière André, Frisson Désiré, Teissier Henri, Correnson François, Marin Antoine, Etienne Jean Castan Isidore. Le 19 mai Beaume Isidore est élu maire et Correnson François Adjoint.

**1914** - La guerre de 14-18 verra un grand nombre de jeunes rochefortais partir au front, trente sept ne reviendront pas :

Charmasson Raymond, Beacuse Louis, Teissier Joseph, Héraud Théophile, Clavel Emilien, Gizard Théodore, Charmasson Simon, Laget Gabriel, Loubière Marius, Roux Guillaume, Guigue Antoine, Arnoux Marius, Coulomb Paul, Gilles Marius, Broche André, Dissset François, Maisonneuve Georges, Soulier Marcelin, Guigue Louis, Quiot Jean, Frédéric Germain, Charmasson Xavier, Imbert Laurent, Velay Ludovic, Sorbière André, Velay Gustave, Velay Marcel, Gizard Clément, Gizard Denis, Prade Ferdinand, Vivet Julien, Gervais Joseph, Pécout Emile, Charmasson Marcel, Fraissinet Benjamin, Rouvière Auguste, Fauque Paul.

*« Tous ne reviendront pas indemnes, 18 blessés de guerre seront pensionnés. Le village comptera aussi 24 petits orphelins. Il faudra de nombreuses années pour effacer les traces de cette abominable boucherie.*

*Le premier rochefortais tombera, quelques jours seulement après la mobilisation, le 25 août 1914 à Buzy, il sera porté disparu pendant toute la durée de la guerre. Agé de 18 ans il s'était certainement engagé.*

*En juin 1916, la marée allemande est endiguée à la Côte du Poivre, le 58e régiment d'Infanterie d'Avignon y figure en première ligne, un officier de ce régiment, le Capitaine Georges Maisonneuve, habitant à la Bégude de Rochefort, sera blessé mortellement non loin de Douaumont le 24 juin. Trois jours avant et dans la même offensive le sergent François Dissset, l'instituteur de Rochefort sera lui aussi blessé mortellement.*

*La période la plus terrible pour le village sera l'été 1916, trois rochefortais trouveront la mort dans l'attaque de la Somme près de Curlu du 20 juillet 1916, cette cascade de mauvaises nouvelles déclanchera un vent de panique, certains seront meurtris à jamais par cet évènement.*

*Le dernier mort de cette guerre décèdera 3 jours avant l'armistice, le décès étant survenu en Serbie, l'avis officiel n'arrivera à la famille qu'en juin 1919. Né le 2 mai 1888, il avait tout juste 20 ans.*

*Il me faut tout même signaler un mort non cité sur les tablettes du monument, le soldat Warin Henri, dont les parents étaient réfugiés à Rochefort, il est mort sur le Champ de Bataille de Plessier et Roye le 31 mai 1915. »*

**1916** - Le 27 août, à cette date il y a 4 ateliers de distillation dans la commune :

- Jean Hugues Teissier, remise place de la Mairie.
- Busquet-Gilles, remise et cour place de la pompe.
- Xavier Charmasson, remise au quartier de sous le Barry ;
- Boulaire Jean, cour et remise près de l'église.

*« Après la guerre l'unique alambic du village sera tenu par Roulet, de la famille Verchières, il était à la Bégude sur une propriété reprise plus tard par un armurier qui en fera un stand de tir. Léon Fauque prendra la suite en 1936, son alambic était installé sous un hangar situé à l'angle de la rue de l'Alambic et de la rue petite calade. (parcelle 38), il s'arrêtera au milieu des années 50. »*

**1918** - Un projet de rechargement de la chaussée entre le chemin à grande circulation N°30 et la Place de la Mairie et budgété, la somme de 1700 frs est approuvée pour l'exécution de ces travaux.

« Il s'agit probablement de l'empierrement de la rue de la pompe ».

- Le maire Beaume expose le danger que représente la maison de Hugues Auguste (*parcelle 121*), cette dernière menace ruine. De plus il serait d'utilité publique de la démolir, pour l'élargissement de la rue très étroite en cet endroit, cela ferait un agrandissement entre la place de la Mairie et de la Fontaine. Le conseil décide d'acheter cette maison pour la somme de 700 frs, l'acte de vente sera passé le 12 mars 1919.

« A l'origine une seule maison devait être démolie (*parcelle 121*), la démolition achevée les maçons rentrent chez eux, le lendemain ils devaient construire des contreforts pour soutenir la remise mitoyenne (*parcelle 122*), dans la nuit cette dernière s'effondrera, un âne, enseveli sous les décombres sera miraculeusement sauvé par des poutres. Vous remarquerez sur la façade de cette place les contreforts et les tirants ; la municipalité et le maçon n'ont pas voulu prendre de risques. »

- Le 1er octobre, monsieur Collet François Cyprien a été nommé instituteur titulaire à Rochefort en remplacement de Melle Cadilhac par arrêté de Monsieur le Préfet en date du 7 septembre.

**1919** - Le 8 mai, le bail du presbytère passé entre la commune et M. le curé Béchard avait expiré le 1er juin 1918. Un bail pour le nouveau curé (*Guiraud*) est présenté au conseil, le prix de la location est fixé à 100 frs annuel, payable à deux termes égaux de 50 frs, le blanchissage et les petites réparations seront au frais de la commune pour la seule et unique fois à l'entrée première, l'entretien sera laissé à la charge du locataire.

- Proposition d'achat d'un pont bascule de quatorze cent francs plus l'installation, montant des travaux prévus 5000 frs.

« Cette bascule sera installée sur la place de la Grand'rue, devant l'actuelle poste, à côté et au midi du puits de Pousqueyras, c'était l'ancienne place du marché. En 1932 le pont à bascule sera démonté transporté et réparé aux ateliers Ladelnet d'Avignon. »

- Le 24 août, Correnson Emile ayant cessé ses fonctions de cantonnier rural, le Conseil désigne Gizard Marius pour le remplacer avec un traitement annuel de 1200 frs.

- Le 10 septembre, Beaume Germain maire, Christophe Alexandre, brigadier des eaux et forêts propose de louer un local vacant, situé dans le même corps que la salle de la Mairie, le conseil approuve cette location qui ne pourra pas excéder 6 ans et fixe la location à 80 frs par an.

- Le 12 novembre a lieu une adjudication pour un projet qui prévoit sur 105 mètres de longueur le remplacement de l'ancienne conduite par une canalisation formée de tuyaux en fonte de 0,100 de diamètre intérieur. C'est Langlade Bertin entrepreneur à Rochefort qui prend le chantier pour la somme de 3960 francs.

- Le 30 novembre, élection municipale, élus : Fauque Joachim - Chambordon Augustin - Dibon Pierre - Trinquier Gabriel - Paoli Ernest - Soulier Emmanuel - Béchet Emmanuel - Charmasson Thomas - Gilles Hilaire - Breysse Auguste - Héraud Zéphoris - André Félix.

- Le 10 décembre, André Félix (*dit Rabanèou*) proclamé maire avec onze voix et un bulletin blanc, Paoli Ernest proclamé adjoint avec le même score.

**1920** Le 12 janvier, André Félix maire donne connaissance au Conseil d'une délibération en date du 10 septembre 1919, approuvée par le Préfet, par laquelle la municipalité sortante a louée au brigadier forestier la maison communale sauf la salle de délibération, le maire propose au Conseil de demander au Préfet d'annuler cette délibération pour les motifs suivants :

Considérant que c'est un fait sans précédents et que ce local a toujours été affecté à un employé communal et en particulier aux Brigadiers Forestiers, le sieur Christophe Alexandre en retraite depuis le 1er Janvier 1920 prive son successeur de ce logement, ce qui oblige la commune à grever son budget d'une indemnité de logement pour son successeur et que l'appartement destiné aux visites médicales et à l'entrepôt des produits pharmaceutiques est annihilé du fait de cette location

- Le 17 juin, situation scolaire à Rochefort  
- Une école publique de garçons à 2 classes avec 37 élèves.

- Une école publique de filles à 1 classe avec 21 élèves.
- Une école privée de filles à 2 classes avec 25 élèves.

Le Sous préfet d'Uzès signale que l'école privée étant appelée à disparaître dans un avenir plus ou moins rapproché, l'effectif de cette école devra être reçu par l'école publique, des mesures touchant le personnel enseignant sont prévues.

*« Ce projet ne verra pas le jour, l'école privée est toujours là, en 2004. »*

- Le 20 juin, devis de l'entreprise Genin François d'Avignon, route du Pontet, pour la construction d'un monument aux morts, marches en pierre d'Oppède, socle en pierre d'Oppède en deux pièces, soldat en pierre de Menerbes, devis 5500 frs.

- Le 14 août, suite à une grande sécheresse, il est décidé d'en profiter pour nettoyer l'aqueduc souterrain de Sygnargues, ce dernier est obstrué par des dépôts de calcaire, de plus des flaques d'eau croupissantes risquent de compromettre la santé publique.

- Au cours de cette même réunion le Maire communique : Le monument commémoratif aux morts de la grande guerre prévu doit être élevé au plus tôt, le coût estimatif s'élève à 5500 frs, le budget prévu étant de 4000 frs. Une proposition de mise en souscription du supplément est faite, mais après une longue discussion prenant pour motif la grande sécheresse qui atteint les récoltes, la plupart des familles étant des cultivateurs, le conseil écarte l'idée de la souscription et décide de voter la somme de 1500 frs à prendre sur le budget supplémentaire. Le marché est passé de gré à gré avec l'entreprise Genin. Une somme de 2000 frs est votée pour la réparation du mur de l'ancien cimetière, emplacement prévu du monument.

*« La décision de construire ce monument avait été prise par la municipalité précédente, le maire d'alors Germain Beaume se demandait où il pourrait le construire, au cours d'une discussion avec Rose Laurent (épouse Rouvière) cette dernière lui donne son avis, pourquoi ne pas l'installer sur la place de l'ancien cimetière occupée par une croix, ce sol sacré est devenu un terrain de jeu pour les enfants, ce n'est pas bien, un monument aux morts lui rendrait un peu de dignité ; à la réunion du Conseil suivante le maire acquiesce à ce projet le fait sien et oublie de citer la personne qui lui a glissé dans l'oreille. »*

- Au cours de la même séance, suite à une demande du Préfet le Conseil vote une subvention de 50 frs pour un monument qui doit être érigé à Nîmes à la mémoire des enfants du Gard.

- Le 6 novembre, suite à une lettre du Préfet au sujet de l'installation du téléphone dans la commune, le Conseil approuve sans réserve et décide de faire toutes les dépenses d'aménagement, d'appropriation et d'agrandissement du bureau de poste pour permettre d'y installer le nouveau service, la commune prendrait aussi à sa charge la distribution gratuite des messages téléphonés et des avis d'appel.

*« Merci Monsieur André ! cela faisait 20 ans que les municipalités successives refusaient l'installation du téléphone. »*

- Le 8 décembre, André Félix maire, acquisition de la maison effondrée de Joseph Guigue (3000 frs) cela permettra d'agrandir la place de la mairie. (parcelle 122) travaux réalisés par Bertin Langlade.

*« C'est la suite des travaux d'agrandissement de la place située entre celle de la Mairie et la Fontaine, cette maison s'étant effondrée la municipalité décide de l'acheter pour la démolir. »*

**En 1921** Rochefort comptait 682 individus, 248 maisons et 214 ménages

*« - Les deux doyennes du village n'ont que 85 ans, elles sont natives respectivement de Pont St Esprit et Avignon, elle n'ont probablement pas eu une jeunesse passée à travailler aux champs, très peu de rochefortais natifs arrivaient à l'âge de 80 ans, seulement 3 en 1921. Ce dénombrement tord le coup à la légende qui voudrait affirmer que la vie était plus saine dans l'ancien temps, il n'en est rien ! Les jeunes mis au travail trop tôt, une médecine encore très rudimentaire et des carences alimentaires surtout en hiver, tout cela ne favorisait pas le vieillissement de la population.*

*- Nous trouvons dans le dénombrement de 1921, un très grand nombre de bûcherons Italiens domiciliés à Belly, ils étaient tous originaires de Giaveno Italie, c'était les familles, Gontero, Moschietto Desnateis, Baron, d'autres originaires de Gravino étaient domiciliés à Bel Air, c'était les Versino. Certaines familles de bûcherons originaires de Giaveno étaient présentes, à Rochefort quartier de la place, avant la guerre de 14, par contre lors du dénombrement de 1911, les familles résidents à Belly,*

*Bel Air, Panissière, Montibuis sont toutes d'origine française et de profession agricole. La grande guerre ayant massacré la jeunesse cette dernière sera remplacée par des Italiens, qui moins regardants iront habiter les maisons des bois.*

- A Montibuis en 1921, Adrien Trinquier y habite, avec sa femme Joséphine Richard, il est, officiellement, propriétaire agriculteur mais l'essentiel de ses revenus est le braconnage.

*Voici à se sujet une anecdote, arrivée à cette époque et racontée par le doyen du village Antoine Paoli, né en 1905. Ce dernier est bien renseigné, c'est son père adjoint qui en l'absence du maire assistera les gendarmes lors de l'enquête, de plus il est intéressé à titre personnel, Adrien est son oncle :*

*- Adrien Trinquier avait pour clientèle l'Hôtel d'Europe d'Avignon, tous les samedi, avec son mulet, il se rendait donc en ville pour livrer son gibier. Un serveur de l'hôtel ayant remarqué ce trafic se renseigne sur ces habitudes. A la période des cerises, Adrien et sa femme se rendaient au marché de Rochefort, madame livrait les commandes (lapins, petits oiseaux...) et Adrien tapait le carton au café, ce jour là, avec trois compères le serveur en profite pour rendre visite à la ferme de Montibuis, l'enquête prouvera qu'ils se sont même un peu attardés en prenant du bon temps avec les provisions de la ferme, on trouvera une poêle laissée sur le feu par les voleurs. Ne voyant pas le temps passer ils seront surpris par le retour de Trinquier, ils tentent de se sauver en montant à l'étage, la maison étant à flanc de coteau ils sautent par la fenêtre. - A son arrivée dans la clairière Adrien est averti par les conversations et la fumée, il va prendre son fusil à baguette toujours chargé dans la bergerie voisine et passe derrière la maison où il surprend les voleurs sautant par la fenêtre, il tire et tue l'employé de l'Hôtel d'Europe, celui la même qui avait donné les renseignements. L'action extrême d'Adrien est explicable, né en 1844, il n'était pas tout jeune et ne pouvait pas physiquement se mesurer aux quatre malfaiteurs. »*

**1922** - Deuxième agrandissement du cimetière, de triangulaire (*chapeau pointu*) il devient rectangulaire.

- Le 26 juin, le maire et son Conseil, considérant que la classe enfantine n'est fréquentée que par 3 élèves, il est décidé de supprimer temporairement cette classe.

- Même séance, le maire fait part d'une doléance des habitants du hameau de la Bégude, ces derniers sont privés du courrier le dimanche. Considérant que le hameau a une certaine importance, puisqu'il compte 120 habitants. Considérant que la quasi-totalité des habitants font du jardinage, que journellement des expéditions de primeurs se font sur Lyon et Paris, en se trouvant privé de courrier le dimanche il leur arrive de ne pouvoir traiter des affaires importantes. Pour ces motifs le Conseil demande à l'Administration des Postes de bien vouloir donner satisfaction aux habitants de la Bégude.

*« Le téléphone existe dans la commune depuis plusieurs mois, sa rapidité n'est pas comparable à celle du courrier, mais il faudra encore du temps pour que ce moyen de communication moderne soit installé dans les maisons avec son complément le FAX, utilisé par toutes les PME. »*

**1923** - Le maire communique au Conseil son intention de faire dresser par la Compagnie Sud électrique un devis approximatif d'électrification de la commune. Il précise que les communes voisines ont déjà commencées cette démarche.

*« Ce projet verra son aboutissement en 1927. »*

- Le 7 mai, le Préfet par un arrêté constitue un Syndicat intercommunal provisoire pour la construction d'un réseau rural de distribution d'énergie. Par la suite la commune des Angles sera distraite de ce Syndicat.

- Le 2 septembre, élections municipales, élus : Odoyer Calixte, Broche Joseph, Fauque Joachin, Cheylan Jean, Gilles Zacharie, Guiraud Antoine, Guigue Mathieu, Abrieu Julien, Dibon Pierre, Labourel Michel, Lamblard Jules, Teissier Jean. Le 14 septembre, Odoyer Calixte est élu Maire et Fauque Joachin Adjoint.

*« Cette élection vient à la suite de la démission du conseil municipal précédent, le Maire André ayant subit une cascade de malveillances, une rumeur injustifiée de malversations ayant fait des ravages dans les têtes, des anonymes s'en étaient pris à ses biens en saccageant ses cultures, ensuite une grande sécheresse provoquant une crise agricole, avec en plus, des problèmes grave d'alimentation d'eau potable, attise une fronde qui finit de retourner une majorité de rochefortais contre lui. Certes notre Maire avait commis quelques maladresses, et peut être, n'avait-il pas su réagir assez tôt à cette*

*catastrophe naturelle qu'est la sécheresse, cette démission en cours de mandat est bien le résultat d'une pression énorme sur sa tête. Par la suite les esprits étant apaisés, les gens réaliseront que M. André était un homme respectable et porteur de modernité, c'est lui qui décidera, enfin, après vingt ans de refus par les municipalités précédentes de l'installation du téléphone et qui intégrera Rochefort dans un projet déjà en cours, mais dont Rochefort s'était exclu, d'électrification des villages. (Rochefort, Saze, Domazan Estézargues, Théziers) »*

- Le 6 septembre, circulaire du Préfet, qui désigne les biens fonciers appartenant en propre à la commune, propriétés bâties et non bâties.

<b>Désignation</b>	<b>Valeur estimée</b>	<b>observation</b>
Le Presbytère	2 500	
Ecole garçons	15 000	
Ecole filles	10 000	
Notre Dame	30 000	
La Mairie	5 000	
Ancienne Eglise	100	abandonnée
Bâtiment Pompe incendie	50	
Propriétés foncières	200	
Bois	480 000	
Pâturages Garrigues	20 000	

*« Vous remarquerez que même si cet inventaire peut paraître pointilleux et précis il n'en est rien, il manque le cimetière, dont la partie construite conserve une valeur mobilière non négligeable, le monument aux morts, le souterrain de Sygnargues, les fontaines et la bascule de la place de la Grand'rue, qui à elle seule a coûtée 5000 frs. Autre remarque en cette année 1923, Notre Dame reste toujours la propriété de la Commune de Rochefort. »*

- Le 23 septembre, le Maire (Odoyer) rend compte au Conseil, suite à une pénurie d'eau un moteur a été loué par son prédécesseur (André) à M Rol d'Avignon à fin d'alimenter le pays, en raison du coût élevé de la location, 600 frs par mois, et de la sécheresse toujours persistante, il serait préférable de faire l'acquisition d'un moteur fourni par le même fournisseur, pour la somme de 3000 frs.

Description du matériel : Moto pompe essence, allumage par magnéto, marque Nugues 1 1/2 à 2 HP, actionnant par courroie une pompe centrifuge de 40 mm d'un débit de 12 à 15000 litres à l'heure.

#### **1924** - Recensement des véhicules Automobiles dans la commune de Rochefort du Gard.

Moutte Marcel	propriétaire	Automobile 5cv
Pascal Paul	propriétaire	Tracteur Case
Lamblard Jules	boulangier	Automobile Samson
Lamblard Marius	boulangier	Camionnette Peugeot
Labourel Cyprien	jardinier	Camionnette Berliet
Pascal Albert	propriétaire	Tracteur Fordson
Velay Paul	propriétaire	Motocyclette
Frichet Léopold	propriétaire	Tracteur
Lamblard Jules	boulangier	Camionnette Citroën

- Le 18 juin, une demande est faite par la Société des Carbonates Français, Usine du chêne vert, près de la gare Pont d'Avignon, pour exploiter une carrière à l'extrémité occidentale de la montagne près de la croix de Saze. Ils proposent une concession de neuf ans, moyennant une redevance habituelle basée sur le tonnage extrait.

Réponse immédiate de la municipalité : La mairie n'accepte point de concessions, mais toutefois elle est disposée à accorder l'autorisation d'extraire du calcaire comme par le passé c'est-à-dire à 0,50 frs le m3 enlevé.

- Le 7 décembre, en séance régulière du Conseil, le maire communique une circulaire préfectorale datée du 3 décembre, relative au maintien ou à la suppression de l'école des filles. Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents de maintenir l'école des filles actuelle.

Présents : Odoyer Calixte, Fauque Joachin, Cheylan Jean, Broche Joseph, Guiraud Antoine, Gilles Jacharie, Abrieu Julien, Lamblard Jules, Dibon Pierre, Teissier Jean, Guigue Mathieu et Labourel Michel.

*« Malgré la faible fréquentation de l'école publique des filles, liée à la concurrence de l'école privée catholique, ce Conseil avec sagesse maintiendra l'école de la République. Pourtant certains*

*conseillers avaient leurs filles à l'école privée. C'est bien la preuve que la communauté, quand elle le veut, peut vivre de façon consensuelle. Ce conseil sera réélu 5 mois plus tard. »*

**1925** - Le 3 mai, élections municipales, votants, 232. - Calixte Odoyer, 154 voix - Fauque Joachin, 144 - Cheylan Jean, 144 - Gilles Jacharie, 142 - Labourel Michel, 142 - Dibon Pierre, 141 - Dubec Vincent, 141 - Broche Joseph, 140 - Teissier Jean, 139 - Guigue Joseph Mathieu, 138 - Guiraud Antoine, 136 - Lamblard Jules, 135

- Le 17 mai, élection du maire Odoyer Calixte avec 11 voix et Fauque Joachin adjoint avec 11 voix.

**1926** - Le 12 mai, le maire donne lecture d'une lettre de monsieur le Directeur des Postes en date du 8 mai, par laquelle il demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis au sujet de la pose d'une boîte aux lettres au hameau de la Calvette. Le maire propose de voter le crédit nécessaire soit 60 frs représentant la moitié des frais d'achat et de prendre la totalité des frais de pose et d'entretien. La proposition est adoptée.

- Le 10 octobre, Odoyer maire, soumet au Conseil la demande d'augmentation faite par madame Gilles, porteuse de télégrammes, en raison du travail de cette employée et du coût de la vie son traitement passera pour l'année 1926 de 600 à 1000 frs.

**1927** - Le 28 janvier, projet final de la première électrification des communes de Rochefort, Saze, Domazan Estézargues et Théziers par Sud Electrique. Les travaux seront réalisés dans les mois qui suivent.

- Le 26 mai, le projet d'électrification s'arrêtait à la Bégude et ne comprenait pas le secteur de la grange Frichet, une première demande de prolongement trop onéreuse est rejetée, elle s'élevait à 49400 frs, un deuxième projet consistant en la prolongation de la ligne haute tension jusqu'à la Grenouillère, soit 1200 mètres environ de longueur pourrait atteindre le résultat désiré avec une dépense moins élevée soit 18000 frs. Le Conseil invite l'ingénieur à se pencher sur ce projet, un montant des dépenses pris en charge par la Commune pourrait être examinées par le Conseil. Le 22 octobre ces détails parviennent enfin au Conseil, la commune aura à sa charge 39% de la somme de 18000 frs, soit 7020 frs, devant cette proposition si juste qui vient de lui être soumise, le conseil décide de voter cette somme pour l'extension du réseau et prie l'autorité supérieure de l'accepter.

- Le 13 août, achat d'un l'immeuble appartenant à Léopold Valadier, commis des Postes à Salon, entendu qu'il est loué actuellement par l'administration des Postes au prix de 875 frs l'an, le Conseil décide de ce porter acquéreur pour la somme de 15000 frs.

- Le 11 décembre, le maire informe le Conseil, qu'il à reçu de l'administration une demande de location du local où est installé actuellement le bureau des Postes. L'immeuble Valadier dont l'acquisition par la commune est toute récente serait loué à raison de 1000 frs par an, pour une durée de 6 ans à partir de décembre 1928. Le Conseil valide cette proposition.  
*« Il s'agit là de l'ancienne Poste située face à la Mairie, la Commune devient propriétaire des murs, précédemment, en 1920, elle avait financé dans ce même local la mise en place du Téléphone. »*

**1928** - Le 28 octobre, Calixte Antoine Odoyer maire, signature d'un bail de 6 ans pour la location du presbytère prenant effet le 1er novembre avec l'abbé Emile Hébrard. Il est écrit : *Le locataire prendra la maison dans l'état où elle se trouve et l'entretiendra en bon père de famille, il la rendra à la fin du bail conformément à l'état des lieux.*

- Le 6 novembre, M. le Préfet approuve la délibération du Conseil suivante : La carrière de gravier communale étant épuisée, il serai sage de pourvoir à son remplacement. Le maire dépose sur le bureau une promesse de vente de M. Bresson André pour une parcelle située au quartier de la Louviane Section C N° 336, 337, d'une surface de 53 ares 70 centiares moyennant le prix de 300 frs.

**1929** - Projet de réfection de 718m50 de la partie supérieure de la conduite de Vaujus, ce tronçon est rénové avec des tuyaux en ciment armé de 200 mm.  
*« Ce choix de matériaux sera dommageable par la suite, jusqu'à son remplacement par une conduite en plastique en 1962. Alors que la partie de la conduite inférieure remplacée en 1920 et 1925 par des*

*tuyaux fonte de diamètre 150 ne posera aucun problème, ces tuyaux en béton auront un raccordement défectueux. Dans les années 50 le cantonnier, "Guigué", sera obligé de déboucher régulièrement la conduite, des racines attirées par les suintements des joints se développeront dans les tuyaux et les obstrueront. »*

- Le 19 mai, suite aux élections municipales du 5 mai, l'élection du maire par le Conseil nouvellement élu, Odoyer Calixte Antoine est nommé maire avec 11 voix et une abstention, Fauque Joachin adjoint avec 11 voix et une abstention. Liste des Conseillers élus : Odoyer Antoine, Fauque Joachin, Cheylan Jean, Teissier Jean, Dibon Pierre, Guiraud Antoine, Gilles Zacharie, Lamblard Jules, Plat Emile, Labourel Cyprien, Broche Joseph, Guigue Mathieu.

- Le 9 novembre, le maire Odoyer expose au Conseil que par la suite du grand trafic qu'il y a surtout en été, sur le chemin de grande communication N°30 (*route de Rochemaure*) partant de la sortie du village jusqu'au hameau de la Rouette, il y aurait lieu de couper une ligne de platanes sur deux.

En effet ce chemin d'une largeur de 5 mètres, bordé de chaque côté par des arbres bien gros devient dangereux lorsqu'il y a rencontre de deux voitures un peu volumineuses.

Par suite du grand nombre d'autos et d'autocars, qui sillonne cette route pendant l'époque des pèlerinages à la chapelle de Notre Dame de Rochefort il y a danger à s'y aventurer.

Le Conseil décide qu'il y aurait donc lieu de couper la ligne des platanes de droite en descendant sur le hameau de la Rouette, jusqu'au pont de la Creuye, celle de gauche à partir du pont de la Creuye jusqu'à la Rouette. Il prie M. le Préfet d'adopter cette résolution.

- Le 26 décembre, M. le maire Odoyer informe le Conseil que le bail passé avec M. Christophe ancien brigadier forestier, d'une partie d'un bâtiment communal en l'espèce la mairie prend fin le 1er janvier 1930. M. Christophe demande à louer le dit bâtiment aux mêmes conditions. Le Conseil accepte et qu'il n'y a pas lieu de passer un bail en règle pour une durée si courte, une simple location verbale doit suffire

**1930** - Le 10 janvier, assemblée générale du groupement des communes desservies par le Sud Electrique, chaque commune s'interdit de discuter directement et isolément avec le Sud électrique et s'engage à n'accepter pour la distribution de l'éclairage et de la force motrice que les clauses approuvées par le groupement. Le bureau est constitué le 24 février suivant, ce dernier décide de faire verser une cotisation de 5 frs par 100 habitants, soit une somme de 30 frs pour la commune de Rochefort. Odoyer Calixte maire de Rochefort.

**1931** - Le 3 février, Odoyer maire, état nominatif des employés municipaux.

- Roman Maurice Raymond, secrétaire de mairie, depuis le 24 août 1929 - Béringuier Marius Henri (né en 1874), garde champêtre depuis le 6 janvier 1920 - Gizard Marius Vincent (né en 1860), appariteur depuis le 2 août 1920 - *Camroux Auguste (né en 1864), cantonnier depuis le 2 août 1920.*

*« Soit 4 employés pour 700 habitants, ce schéma perdurera jusqu'aux années cinquante, par la suite avec l'évolution démographique et les exigences des citoyens sur le rôle du service public, les effectifs vont s'emballer, de quoi donner le tournis à nos responsables du budget communal et des sueurs froides aux contribuables qui reçoivent leurs impôts locaux. »*

- Le 20 mai, le Maire déclare que des travaux supplémentaires seront nécessaires pour la consolidation de l'église, ils s'élèvent à 6650 frs et viennent s'ajouter au montant de l'adjudication de 59850 frs. Un traité de gré à gré sera proposé à l'entrepreneur des travaux de l'église « Les fils de Charles Vidal ».

- Afin d'équilibrer le budget 1932, le conseil décide de vendre une coupe de bois de 26 hectares environ, située dans la Langustière pour financer la bonne fin des travaux de l'église ainsi que la réfection de la canalisation d'eau.

**1932** - Le 15 septembre, M. Ranquet Félicien demande l'autorisation d'installer une porcherie dans une ancienne filature située route d'Avignon.

- Le 15 octobre, le maire communique au Conseil une lettre du Préfet, qui transmet une demande de l'évêque de Nîmes sollicitant la résiliation du bail actuel de la chapelle de Notre Dame. Etant donné les graves réparations d'entretien nécessaires, ces dernières étant à la charge du

locataire, celui-ci ne pouvant pas trouver les sommes nécessaires à leur exécution, Monseigneur l'évêque propose de se substituer à M. Ferraton.

En raison de l'amortissement en intérêt et en capital de la dépense il serait nécessaire de fixer le bail à une durée de 30 ans. Le montant du loyer restant fixé à 700 frs les charges pour la commune restants les mêmes.

Monseigneur l'évêque se réserve la possibilité de sous louer à M. Ferraton ou à d'autres. Il est bien entendu que le Sanctuaire de Notre Dame restera affecté au libre exercice du culte et qu'il restera comme par le passé un lieu de pèlerinage producteur de ressources pour la commune.

Le Conseil approuve ce nouveau bail est prie M. le Préfet de l'adopter.

*« De nombreuses baraques tenues par les habitants de Rochefort étaient placées sur le pourtour de la place du Sanctuaire, elles vendaient aux pèlerins divers objets souvenirs ainsi que des rafraîchissements.*

*Au pied même du sanctuaire, des auberges vont se succéder au fil des ans. Quelques personnes, pour la plupart originaires du village, étaient directement employées par le Sanctuaire.*

*Les retombés des pèlerinages ne pouvaient qu'être appréciées par les rochefortais, toutes opinions religieuses confondues.*

*La ligne concernant les ressources pour la commune est soulignée en rouge sur le texte original !!! »*

- Le 10 novembre, le maire donne connaissance au Conseil d'un courrier de l'évêque trouvant l'entretien du chemin de Notre Dame, dans la partie comprise entre le virage d'Alexis Pécoup jusqu'au plateau trop difficile et compliqué, il propose de porter le prix du loyer de 700 à 1100 frs à la condition que l'entretien du chemin soit régulièrement assuré par la commune.

Après examen le Conseil décide d'adopter cette proposition.

*« Comparé aux autres loyers encaissés par la commune, ce dernier, vu l'importance des bâtiments reste encore très raisonnable, les demandes provenant du sanctuaire trouveront presque toujours une oreille attentive au sein des municipalités successives. »*

- Même séance, le maire signale au Conseil le mauvais état de la façade de la Poste, les murs d'encadrement des portes et fenêtres sont complètement à refaire, les chenaux à consolider, et à repeindre. Il serait utile d'utiliser les 1100 frs restants de l'entretien des rues pour effectuer ces réparations, une demande est faite au Préfet ;

- Le 27 novembre, le Maire Odoyer Calixte, demande l'attention du Conseil et déclare : de graves problèmes se posent à l'école des garçons, depuis dix ans que la municipalité actuelle est en fonction elle a vu défiler de nombreux jeunes maîtres, qui n'ont fait que passer sans laisser des traces bien brillantes, le poste est actuellement occupé par un jeune maître qui pour raison de santé se trouve pour la deuxième fois remplacé par une dame intérimaire. Ce changement de maître est funeste à la bonne marche de l'école, et a des conséquences désastreuses sur l'instruction de ces enfants. Depuis dix ans deux enfants seulement ont passés leur certificat, l'école compte 34 élèves à ce jour, ces chiffres se passent de commentaire. L'institutrice intérimaire actuelle remplissant parfaitement son rôle, à la satisfaction de tous parents et élèves, pour satisfaire la population il y aurait lieu de demander son maintien définitif à la tête de notre école. Demande est faite par le Conseil à l'autorité supérieure.

*« Nous ne connaissons pas les suites à cette histoire, nous faisons appel au témoignages des personnes qui auraient quelques renseignements à nous apporter. »*

**1933** - Le 22 octobre, Odoyer maire exposé au Conseil : L'effectif de l'unique classe des garçons est actuellement de 39 élèves, le chiffre de 40 sera dépassé dans quelques mois. Le Conseil demande à l'administration la création d'un poste d'instituteur adjoint, le maire signale en outre que quelques réparations mettraient en état sont logement.

*« L'administration va trouver une solution d'avant-garde pour équilibrer les classes garçons et filles, la mixité, réponse dans 3 mois. Si nous consultons les effectifs scolaires de l'année 1920, il y avait 37 garçons répartis dans deux classes ; en 1933, 39 élèves s'agglutinent dans une classe unique. En 13 ans les moyens donnés à l'enseignement se sont donc dégradés. »*

**1934** - Le 27 janvier, création à titre provisoire de 2 classes d'école mixte, garçons filles.

*« A l'école publique la fréquentation des filles étant faible et la classe des garçons surpeuplée, on a trouvé une solution d'avant garde, la mixité. »*

- Le 12 février, une autorisation de dépôt d'explosif est donnée à Mouret frères, exploitant du four à chaux.

- Le 4 mai, les conscrits passent au conseil de révision, ils feront la fête jusqu'à 3 heures du matin au café de la place (*Trolliard*) situé devant la fontaine.

- Le 13 mars, Odoyer Calixte maire, une lettre de l'architecte Paul Chabert, pose sa candidature en tant qu'architecte pour la construction du futur groupe scolaire de Rochefort, le Conseil débattu précédemment sur l'opportunité de cette construction et avait questionné les différents services administratif.

*« Cet architecte est connu, il réalisera les groupes scolaires de Villeneuve les Avignon, de St Césaire et celui de St Victor la Coste, il avait la réputation de bien cadrer ses projets, le coût prévu n'était jamais dépassé.*

*Malgré la compétence de notre homme de l'art, ce projet ne se réalisera pas, les têtes blondes du village continueront à aller à l'école dans l'ancienne filature pour les garçons, et l'ancien château pour les filles, et cela pour plusieurs décennies. Une seule réalisation scolaire importante se fera à la fin des années 40 ce sera le terrain des sports de la Font des pigeons, mais les instituteurs successifs d'après guerre n'étant pas mordus pour cette discipline ce terrain ne verra les élèves que 3 ou 4 fois l'an, pour la préparation du brevet sportif, moi-même scolarisé à l'école de Rochefort les 7 années qui ont suivies la construction de ce terrain, je n'ai jamais eu l'occasion d'utiliser son équipement, seulement un petit bout de terrain pour le chronométrage du cent mètres au moment du brevet sportif. »*

- Le 4 décembre, l'administration des Postes demande par courrier, à la municipalité un rafraîchissement des peintures du bureau de poste.

*« La poste se trouve alors, depuis quelques années, en face de la Mairie. »*

**1935** - 19 mai, élection du maire, Vincent Dubec élu avec 11 voix et un bulletin blanc, Théodore Guigue élu Adjoint avec 11 voix et un bulletin blanc. Les élections du Conseil avaient eu lieu les 5 et 12 mai 1935, les 12 candidats élus sont : Dubec Vincent, Philibert René, Soulier Emmanuel, Guigue Théodore, Plat Emile, Carret Albert, Bourret Camille, Broche Joseph, Savonne Mathurin, Mayard Eugène, Gilles Abel, Brun Marcel. Une protestation dirigée contre cette opération électorale sera insérée au procès verbal tendant à contester la non attribution de bulletins tachés aux candidats de la liste républicaine d'intérêts locaux, ils étaient tachés accidentellement. Le Conseil de Préfecture indiquant que la validation ou non de ces bulletins n'influençant pas le résultat des élections décide qu'il n'y a pas lieu de statuer sur ces élections, elles sont confirmées.

*« C'est probablement lors de ces élections que s'est produit l'affaire de l'urne en voici le récit :*

*Avant les élections un groupe politique se réunit, il décide de forcer le destin pour gagner les élections. Un papier entourant du beurre sera déposé dans l'urne au début du vote, (l'histoire ne nous dit pas la méthode employée), le beurre fondu tachera les premiers bulletins déposés, ils seront nuls, quand à eux pour préserver leurs bulletins ils ne voteront que l'après midi. Lors du dépouillement les opposants découvrent la supercherie, une agitation secoue la salle, un opposant s'empare de l'urne et la jette par-dessus le balcon, cette dernière s'écrase sur la place et explose. Cette triste mascarade n'a servie à rien. Il ne faut pas oublier que nous sommes au cœur d'une période d'affrontements sociaux, en 1936 ce sera le front populaire !!! »*

**1936** - Le 24 mai, le Conseil Municipal en référence à la loi du 28 février 1923 sur les bouilleurs de cru, demande que soit ouvert un atelier de distillation au chef lieu de la commune. Il désire que cet emplacement soit fixé sous un hangar appartenant à M. Fauque Léon, parcelle du village N° 38, que pendant la période fixée par le juge de paix la distillation puisse avoir lieu chaque jour de 6 h à 19 h.

*« La rue qui longe ce hangar porte actuellement le nom de rue de l'Alambic. »*

**1937** - Le 25 mars, les nombreux visiteurs et pèlerins qui se rendent à Notre Dame, ne savent où déposer leurs cartes ou lettres, en conséquence il y aurait lieu d'installer une boîte aux lettres à la dite chapelle, la dépense à engager serait de l'ordre de 180 frs. Cette dépense sera prise sur le budget de 1937.

- Septembre 1837, le bail du bureau de poste arrivant à expiration le 31 décembre prochain, le Conseil décide de renouveler le bail pour une durée de 9 ans au prix de 2000 frs, ce prix étant celui fait par la Mairie de Tavel pour un immeuble de même valeur et de même usage.

*« L'ancien loyer annuel était fixé à 1000 frs, d'important travaux et les exigences de l'administration des postes, beaucoup plus tatillonne qu'un simple particulier sur l'équipement et l'entretien des locaux loués, ont poussés les élus municipaux à récupérer les dépenses engagées. »*

**1938** - Le 31 juillet, Dubec maire, M. Lebrun, Président de la République, venu en Avignon pour la fête des vins de France, traverse notre commune. Le cortège officiel après être passé par Châteauneuf du Pape, Roquemaure et Tavel arriva à midi dix au bas du village abondamment pavoisé. M. Lebrun descendit de voiture avec M. Martin Préfet du Gard. Il fut salué par M. Vincent Dubec Maire, qui lui présenta M. Guigue Théodore Adjoint, et le Conseil Municipal ainsi que M. Fauque Léon, grand mutilé, l'instituteur et les institutrices avec les enfants des écoles communales et libre, M. l'Abbé Hébrard curé et toute la population qui était venue acclamer le chef de l'Etat. Une gerbe de fleurs fut alors offerte à M. le Président Lebrun, par un jeune écolier Guigue Roger, fils de l'adjoint, escorté des jeunes Fauque Irène et Paul enfants du grand mutilé de la guerre 1914-1918. M. Lebrun remercia et félicita M. Dubec Vincent Maire pour l'accueil sympathique que lui faisait la population de Rochefort du Gard. Il adressa quelques paroles aimables à M. Fauque Léon salua la population et partit au milieu des acclamations de tous.

*« Ce très court épisode reste présent dans la mémoire du village, des photos prises à cette occasion permettent d'en conserver le souvenir. »*

**1939** - Le 18 septembre, réunion du Conseil en nombre restreint vu la mobilisation générale, ce dernier donne son accord pour l'agrandissement du terrain d'aviation de Pujaut.

**1940** - Le 24 février, l'heure d'été est rétablie.

- Le 28 février, réunion du Conseil en nombre restreint vu la mobilisation générale. Une demande est faite à l'administration des Postes pour le rétablissement de la deuxième distribution de courrier du soir.

- Le 1er septembre, Mlle Bertrand est nommée directrice de l'école publique des garçons et Mlle Héraud est nommée institutrice dans cette même école.

-oOo-

- Cette chronique couvre la période comprise entre 1790 et 1940, les événements post 1940 en sont exclus. Les éléments concernant ces dernières périodes sont précieusement classés dans un dossier, cela permet de préserver la mémoire de ce qui sera un jour le passé.

Une publication prématurée ne pouvait se faire que sous une forme édulcorée, elle en aurait perdue son authenticité. Il faut attendre que les passions subissent l'érosion du temps.

Alors rendez-vous dans le futur...nous y travaillons.

#### RÉALISATION

Robert Paoli, Patricia Rouvière, Pierre Mathon et Georges Mathon.

Nous remercions Aurélie, qui nous a précieusement aidé pour la réalisation de ce projet.